



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Allocution de M. Long Boret, premier ministre de la République khmère .....	639
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Amerasinghe (Sri Lanka) .....	644
Discours de M. Maghur (République arabe libyenne) ..	650
Discours de M. Kotsokoane (Lesotho) .....	653
Discours de M. Doralta (Tchad) .....	656
Discours de M. Bellizzi (Malte) .....	658

**Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA**  
(Algérie).

*En l'absence du Président, M. von Wechmar (République fédérale d'Allemagne), vice-président, prend la présidence.*

*Allocution de M. Long Boret,  
premier ministre de la République khmère*

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à Son Excellence M. Long Boret, premier ministre de la République khmère, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

2. M. LONG BORET (République khmère) : Je suis très heureux de pouvoir me joindre aux éminents collègues qui m'ont précédé à cette tribune pour présenter mes vives et chaleureuses félicitations à M. Abdelaziz Bouteflika, pour son élection unanime à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Sous sa direction impartiale et grâce à ses éminentes qualités d'homme d'Etat, les débats ne manqueront pas de se dérouler dans la sérénité nécessaire, qui permettra aux travaux de la présente session d'atteindre les objectifs de paix et de stabilité dans le monde, conformément au rôle que s'est fixé notre organisation.

3. Je voudrais par la même occasion rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont les efforts inlassables en faveur de la paix sont connus de tous.

4. Enfin, il m'est particulièrement agréable de renouveler nos sentiments de profonde admiration à M. Leopoldo Benites, qui a dirigé nos débats de l'année passée avec une grande efficacité, une compétence éprouvée et une parfaite impartialité. Sa longue expérience des Nations Unies et ses qualités d'homme de cœur ont été les garants du bon déroulement des travaux de la vingt-huitième session comme de ceux de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

5. Fidèle au principe de l'universalité de notre organisation, et conforme en cela à notre politique fondamentale d'entretenir des relations amicales avec tous les pays, sans distinction aucune de régime, ni d'idéologie politique, mon gouvernement est heureux de souhaiter la bienvenue aux trois pays qui viennent d'être admis comme Membres des Nations Unies : la Grenade, le Bangladesh et la Guinée-Bissau.

6. Vous voudrez bien permettre au Premier Ministre de la République khmère de traiter exclusivement aujourd'hui devant vous d'une question qui, pour lui et pour tous les Khmers, revêt une importance prioritaire : celle de la représentation du Cambodge auprès de notre organisation.

7. Un projet de résolution déposé l'an dernier par 33 nations demande, en effet, à l'Assemblée générale — j'en cite ici le texte — de "rétablir les droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies, en reconnaissant ses représentants comme les seuls représentants légitimes du Cambodge, et d'expulser les représentants du groupe de Lon Nol du siège qu'ils occupent illégalement à l'ONU et au sein de tous les organismes qui lui sont reliés".

8. Ce projet, qui n'avait pas été pris en considération à la session précédente sera bientôt discuté dans cette enceinte. Ce que les signataires de ce texte appellent péjorativement le "groupe de Lon Nol", c'est le Gouvernement de la République khmère qui a succédé, en 1970, au Gouvernement royal d'alors, en tant que Membre à part entière de l'ONU, dont il a respecté — chacun le reconnaîtra — toutes les obligations.

9. Le Gouvernement républicain, à l'approche d'un débat unique dans les annales de notre organisation, et qui peut avoir d'incalculables conséquences sur la crédibilité de celle-ci et le sort ultérieur d'autres Etats Membres, estime de son devoir d'attirer l'attention de toutes les nations de bonne volonté sur l'extrême gravité de la décision qu'elles seront bientôt amenées à prendre.

10. Jamais, en effet, un Etat, parce qu'il a changé de régime — ce qui est une affaire purement intérieure — n'a vu discuter sa représentation aux Nations Unies. Au cours de ces dernières années, voire même ces derniers 12 mois, des régimes considérés jusque là comme légitimes se sont effondrés sous la pression de la population ou de l'armée. Qui donc, dans cette Assemblée, a demandé que les représentants des nouveaux régimes soient tenus à l'écart de l'ONU et qu'y soient maintenus ou rétablis les représentants des régimes défunts ?

11. Nombreux sont les Membres des Nations Unies, dans toutes les parties du monde, qui doivent faire face à des entreprises de subversion armée dont les

principaux dirigeants vivent à l'étranger. C'est le cas, en particulier, de quelques auteurs du projet de résolution des 33, visant à expulser des Nations Unies la République khmère. C'est le cas aussi de plusieurs autres gouvernements qui, ayant reconnu, pour des raisons fort diverses que nous étudierons plus loin, le soi-disant "Gouvernement royal cambodgien", se croient dans l'obligation de favoriser son entrée dans notre organisation.

12. Les régimes qui ont adopté cette position ne se rendent-ils pas compte que le précédent qu'ils s'approprient à créer pourrait, un jour ou l'autre, être exploité contre eux ? Car enfin, si l'ONU rejetait un régime qui, comme le nôtre, contrôle la capitale, toutes les villes grandes et moyennes, la plupart des régions d'intérêt économique et bien plus des trois quarts de la population de son pays — et cela depuis plus de quatre ans, en dépit de tous les pronostics pessimistes des prétendus spécialistes mal intentionnés ou mal informés — quel régime donc, même parmi ceux qui nous censurent, peut être assuré, au cas où il devrait lutter à son tour contre une forte entreprise de subversion, qu'une coalition disparate favorable à ses adversaires ne l'éliminera pas un jour des Nations Unies ?

13. Ne serait-ce pas jouer avec le feu que d'accabler un gouvernement qui se défend, avec un succès d'ailleurs grandissant, contre une agression non provoquée et qui fait tous ses efforts, sur les plans politique et diplomatique, pour ramener la paix chez lui ?

14. Les avertissements en ce sens n'ont pas manqué à notre assemblée, les plus significatifs émanant peut-être de nations de l'Asie du Sud qui connaissent, mieux que d'autres, les problèmes khmers. Tous ces pays voisins et amis ont adjuré leurs collègues de ne pas chercher à imposer à un Etat un gouvernement en exil. Agir de la sorte, ont-ils prévenu, serait mettre en danger la structure même des Nations Unies.

15. La référence que font ces puissances à un gouvernement en exil est parfaitement valable pour ce qui concerne le soi-disant "Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge" que l'on nous oppose. Il est vrai qu'un certain nombre de dirigeants marxistes khmers se trouvant, en 1970, dans les maquis antisihanoukistes, et ayant obtenu sans peine du prince déchu, soucieux de vengeance, le titre de "ministre", vivent quelque part en territoire cambodgien, à l'abri des forêts, se déplaçant constamment pour éviter d'être repérés; et pourtant, ils n'ont plus à craindre que notre bien modeste aviation nationale. Ils affirment, pour expliquer l'absence de toute résidence fixe, que seule Phnom Penh constituerait pour eux une capitale convenable. Mais peut-être, pour impressionner l'ONU, s'installeront-ils ces prochains jours dans une capitale provisoire, qu'ils abandonneront au lendemain des débats.

16. Le soi-disant gouvernement royal ne saurait pour autant échapper au qualificatif de gouvernement en exil puisque ses plus hauts dirigeants — selon leur titre, tout au moins — continuent à résider hors du territoire national. C'est le cas, en tout premier lieu, de son "chef d'Etat", le prince Norodom Sihanouk, installé depuis plus de quatre ans à Pékin et à qui les marxistes khmers refusent obstinément, malgré ses

démarches et ses réclamations, le droit de revenir s'établir en permanence dans son pays. C'est le cas de son "premier ministre", M. Penn Nouth, qui invoque, pour rester dans la capitale chinoise, des "raisons de santé". C'est le cas de son "ministre des affaires étrangères", M. Sarinn Chhak, de son "ministre d'Etat chargé des affaires spéciales", M. Chau Seng, et de quelques autres, qui n'ont jamais remis les pieds au Cambodge depuis 1970.

17. On se souvient peut-être que l'an dernier, un avocat des gouvernements en exil avait déclaré devant l'Assemblée que lorsqu'un pays est occupé par des troupes étrangères, la résistance populaire se trouve très souvent dirigée par un gouvernement en exil. Ce délégué pensait évidemment au Gouvernement provisoire algérien, qui dirigea du dehors la lutte contre les forces françaises installées en Algérie. Est-il toutefois permis de faire remarquer que, d'une part, les seules forces étrangères d'occupation se trouvant au Cambodge depuis 1966 sont celles du Viet Nam du Nord et du Vietcong, et que, d'autre part, à notre connaissance, l'Algérie n'a été admise à l'ONU qu'après que son gouvernement, en vertu des accords conclus avec la France, se soit installé à Alger ?

18. Dans le cas de l'accession de la Chine populaire à l'ONU — cas dans lequel certaines délégations ont voulu voir un précédent qui serait opposable à la République khmère —, comment ne pas souligner le fait que lorsque la Chine populaire a occupé le siège attribué jusque là au régime nationaliste installé à Taïwan, elle occupait depuis de longues années la totalité du territoire continental chinois — y compris, bien entendu, sa capitale —, situation qui est tout à fait contraire à celle du soi-disant "gouvernement royal".

19. Parmi les nations qui ont reconnu ce "gouvernement", certaines l'ont fait par solidarité idéologique avec les communistes khmers ou par intérêt de grande puissance ayant des visées sur l'Indochine; d'autres, par sympathie envers un mouvement qui, déguisant sa vraie nature, se proclamait hautement "non aligné et anti-impérialiste"; d'autres enfin, parce que leurs dirigeants entretenaient d'amicales relations personnelles avec notre ancien chef d'Etat, le prince Sihanouk. Que voilà des censeurs de toutes origines pour le régime d'un petit pays comme le nôtre ! Que de soucis pour un Premier Ministre qui, malgré toute la déférence qu'il doit aux honorables représentants, aurait préféré ne pas quitter sa capitale où tant de problèmes urgents, parfois dramatiques, l'assaillent quotidiennement !

20. Comment aussi, quand on est Khmer, c'est-à-dire avide de compréhension, d'amitié, de bonnes et cordiales relations avec tous, ne pas avoir le cœur serré quand on voit son gouvernement et son peuple en perpétuelle accusation devant un aréopage de nations à qui l'infortunée République khmère n'a causé aucun tort — sinon peut-être celui d'exister ! Il est vrai que dans la communauté internationale, notre république compte de nombreux amis fidèles, qu'elle ne saurait trop remercier de leur courage et de leur constance. Elle en compte même au sein du tiers monde qui ont vaillamment résisté aux pressions exercées sur eux pour qu'ils abandonnent notre défense. Elle compte aussi, hélas, dans ce même

tiers monde, des adversaires, les uns violents, au moins verbalement, les autres bien moins passionnés et qui, j'en suis convaincu, ne se prononceraient contre nous qu'à regret. Est-il besoin de rappeler que parmi les auteurs du projet visant à nous chasser de l'ONU, ne figure qu'une seule puissance asiatique, celle qui justement patronne, finance et abrite le soi-disant "gouvernement royal" ?

21. Quant aux autres gouvernements qui nous sont hostiles, ils nous connaissent surtout par le portrait très noir que l'énorme machine de propagande de nos adversaires a tracé de notre régime républicain. Pris par de multiples difficultés, peut-être n'avons-nous pas suffisamment cherché à donner de nous, au dehors, une meilleure image de marque. Par ailleurs, nous ne sous-estimons pas l'action diplomatique intense menée à l'étranger par notre ancien chef d'Etat, qui a exploité au profit du soi-disant gouvernement royal khmer — ne serait-ce que pour montrer qu'il pouvait encore se rendre utile — le capital de relations que 15 ans de pouvoir et de rencontres internationales lui avaient permis de constituer. C'est ainsi que l'an dernier, à la Conférence des nations non alignées d'Alger — conférence dont nous étions bien sûr bannis — fut votée par la plupart des participants, malgré les réserves de nos amis présents, une motion favorable à la reconnaissance du soi-disant gouvernement royal. Certains délégués à la Conférence nous ont dit plus tard qu'ils auraient préféré de beaucoup rester en dehors du différend khmer, mais que l'excitation des grandes rencontres expliquait leur attitude. Nous voulons espérer que dans l'atmosphère plus sereine de notre assemblée, les nations qui sont dans ce cas, prendront plus en considération le sort d'un peuple que celui d'un homme.

22. On a dépeint la République khmère, avons-nous dit, sous des couleurs très sombres. On en a fait, aux yeux des gouvernements qui n'ont pas d'observateurs sur place, un régime rétrograde, sans soutien populaire et bien sûr "valet des impérialistes américains". De plus, on a présenté ce régime comme à bout de souffle sur le plan militaire, incapable de défendre contre "l'assaut irrésistible" des soi-disant forces de libération le peu, affirme-t-on, qui lui resterait du territoire national; ce dernier trait a réussi à troubler plusieurs chancelleries qui, croyant à une imminente victoire des "khmers rouges", n'ont pas voulu être les dernières à reconnaître leur "gouvernement".

23. Cette caricature du régime républicain khmer lui a causé beaucoup de tort. Nous voudrions ici rétablir calmement la vérité, et nous commencerons par la situation militaire.

24. Les difficultés réelles que nous avons connues jusqu'au milieu de 1973 ont entièrement cessé. Complètement réorganisée, mieux commandée, sa condition matérielle sensiblement améliorée, notre armée nationale a brisé depuis plus d'un an tous les assauts de l'adversaire : Khmers et Vietnamiens communistes. En septembre 1973, un mois après l'arrêt du soutien tactique aérien américain, les forces républicaines ont repoussé dans des combats au corps à corps l'attaque majeure des "rouges" contre l'important centre économique de Kompong Cham.

25. Cette année, après avoir perdu un moment le contrôle du gros bourg rural d'Oudong, ancienne

capitale royale, nos forces, par une vigoureuse contre-offensive, en ont chassé les occupants, reprenant pied dans les régions voisines. Les violentes attaques menées ultérieurement par les communistes contre d'autres centres importants tels que le port de Kampot, la capitale provinciale de Takeo et celle de Kompong Chhnang, se sont soldées pour l'agresseur par autant de cuisants échecs. Autour de la capitale et des villes de province naguère sous pression ennemie, la situation s'est nettement améliorée.

26. Contrairement aux communistes khmers qui se vantaient imprudemment d'écraser la République au cours de la dernière saison sèche, nous ne prétendons pas, quant à nous, fixer une date, même approximative, pour la libération totale de notre territoire. Nous pourrions avoir encore ici ou là quelques déceptions, connaître quelques échecs, mais ce qui est en tout cas certain aujourd'hui, c'est que dorénavant il n'est plus possible à l'adversaire de gagner militairement. Nous croyons que tôt ou tard — et plutôt tôt que tard — il tirera en termes politiques les conclusions qui s'imposent.

27. Nous aimerions que les Nations Unies, qui discutent depuis des années le problème infiniment complexe du désarmement, prennent à cœur d'aider, avec tous leurs moyens politiques et moraux, au désarmement des esprits dans des pays comme le nôtre où, depuis des années, s'exercent les pires violences. Nous sommes certes heureux de voir l'intérêt que notre organisation porte aux événements du Proche-Orient. Mais que n'est-elle pas aussi vigilante et active en ce qui nous concerne ? Le peuple khmer croit fermement que les Nations Unies peuvent contribuer à faire cesser ses malheurs. Avant de partir pour New York, celui qui vous parle a reçu une délégation de paysans khmers réfugiés qui lui ont confié : "Quand vous serez là-bas" — c'est-à-dire ici aux Nations Unies — "dites bien à ces grands Messieurs que tout notre peuple souffre, qu'ils doivent nous aider à faire la paix et, en attendant, à secourir ceux qui ont tout perdu".

28. Un langage très émouvant m'a également été tenu par les représentants d'une importante communauté, les "Khmers-Islam", nos compatriotes de confession musulmane. Refusant par conviction religieuse et morale d'épouser la cause de nos adversaires, ils ont vu en représailles leurs plus belles mosquées détruites dans cinq provinces et un grand nombre de leurs hakims et imams ont été abattus. D'autres mosquées ont été profanées par les troupes nord-vietnamiennes qui, par dérision, y ont élevé des porcs pour leur ravitaillement. Devant l'hostilité des musulmans khmers, les communistes ont jeté les hommes âgés dans les camps de concentration d'où ils ne sont jamais revenus. Les hommes et femmes valides sont soumis à un programme de rééducation enseignant l'athéisme et les prières quotidiennes publiques sont interdites.

29. Les vénérables hadji, chefs de la religion islamique en République khmère, m'ont dit : "Exposez notre lamentable situation à nos frères qui représentent les Etats musulmans à l'ONU." Le message est transmis, et il l'est par la République khmère, qui a reconnu la religion islamique.

30. Il va de soi que nos adversaires n'ont pas ménagé non plus notre très nombreux clergé bouddhique chaque fois qu'il se refusait à leur servir d'instrument de propagande auprès des masses. De nombreux moines dans toutes les provinces ont été arrêtés, molestés et parfois exécutés, et leurs pagodes ont été brûlées à titre d'exemple. La religion chrétienne, bien que très minoritaire chez nous, n'a pas été mieux traitée. Nous voyons dans cette offensive, tantôt sournoise, tantôt brutale, contre toutes les religions représentées au Cambodge, le résultat de l'influence particulièrement néfaste des cadres nord-vietnamiens, maîtres à penser des communistes khmers.

31. Quant à la politique que suit la République khmère, elle ne saurait être comprise que si l'on garde constamment à l'esprit le fait que, depuis 1966, ses régions frontalières avec le Viet Nam — puis, après 1970, la majeure partie de l'est du Mékong — sont occupées par des forces nord-vietnamiennes et vietcong en nombre variable mais jamais inférieur à plusieurs dizaines de milliers, et qui, à l'abri de notre territoire, montent des opérations contre le régime de la République du Viet Nam. Une partie assez large de notre pays, en violation de notre neutralité, servait et sert encore — cette fois contre notre gré — de base arrière contre un pays voisin. Les occupants dont Sihanouk avait toléré la présence et qui recevaient de leurs amis du matériel militaire via les ports cambodgiens avaient fini par se conduire chez nous comme en pays conquis, chassant nos paysans dont la présence gênait leurs activités, se moquant ouvertement de nos autorités provinciales impuissantes. Quelle nation indépendante, attachée à sa souveraineté et soucieuse de véritable neutralité, aurait permis que cette situation intolérable, et allant sans cesse s'aggravant, se perpétue ?

32. Avant même la destitution de Sihanouk, dont la responsabilité est grave dans cette affaire, le Gouvernement khmer — alors royal, mais dont les principaux dirigeants étaient pour l'essentiel les mêmes qu'aujourd'hui — mit en demeure les communistes vietnamiens d'évacuer rapidement notre territoire. La réponse de ces derniers fut rapide : ils attaquèrent nos forces dans plusieurs provinces de l'est et du sud du pays. Nous n'avions alors sous les drapeaux que 30 000 hommes très mal équipés. C'est pourtant cette poignée de combattants, vite renforcés par de jeunes volontaires patriotes, qui tint en respect les forces communistes vietnamiennes supérieures en nombre et en armement lorsque celles-ci, au lendemain du 18 mars 1970, se répandirent dans tout le pays, visant à renverser dans le minimum de temps le Gouvernement khmer, coupable de leur refuser des "sanctuaires".

33. Notre armée nationale, nos volontaires citadins et nos paysans, ont résisté vaillamment pendant 43 jours, absolument seuls, au pire assaut que le Cambodge ait jamais connu en ce siècle. C'est seulement — cette date est à retenir — le 30 avril que des forces américaines venant du Viet Nam du Sud entrèrent en territoire cambodgien, à moins de 30 kilomètres de profondeur, bien moins, d'ailleurs, pour sauver notre gouvernement que pour nettoyer les régions proches du Viet Nam du Sud menacé. Ces troupes américaines sont restées exactement un mois au Cambodge, du 30 avril au 1<sup>er</sup> juin 1970. Elles

n'y sont jamais revenues. Voilà la vérité sur la prétendue occupation du Cambodge par les troupes étrangères. Il n'y a sur le territoire de la République khmère, depuis plus de quatre ans, que des troupes khmères. Nous n'abritons aucune force, aucune base militaire étrangère, contrairement à ce que certaines puissances malveillantes, ou confondant notre pays avec d'autres, persistent à affirmer. Le nombre des Américains au Cambodge, y compris tout le personnel civil et militaire de leur ambassade à Phnom-Penh, ne dépasse pas 200. Pour mettre fin aux accusations portées contre nous à cet égard, nous sommes prêts à accueillir chez nous ceux d'entre vous qui, de bonne foi, se sont laissé leurrer par la propagande mensongère de nos adversaires. Ils pourront constater par eux-mêmes la situation réelle de notre pays, et nous nous engageons à l'avance à faciliter la visite des envoyés de l'ONU sur la totalité du territoire contrôlé par la République khmère, à leur ouvrir nos bases militaires et nos camps, sans aucune réserve ni limitation. Ils s'entretiendront avec qui ils voudront et pourront pratiquer toutes les vérifications qu'ils croieraient utiles.

34. Nous serions curieux de savoir si l'autre côté est en mesure de présenter aux Nations Unies une telle offre d'inspection. Le soi-disant gouvernement royal n'a en effet jusqu'à présent jamais laissé les étrangers pénétrer dans les zones qu'il prétend libérer, en dehors naturellement des occupants nord-vietnamiens et vietcong. Les seuls journalistes étrangers qui s'y trouvent sont ceux qui ont été capturés alors qu'aux côtés de nos troupes, et prenant de grands risques, ils tentaient d'informer honnêtement l'opinion internationale : une vingtaine d'entre eux ont ainsi disparu, dont le sort est, hélas, très préoccupant. Il serait pourtant intéressant de constater *de visu* s'il n'y a pas dans les zones communistes khmères de troupes étrangères, de bases étrangères. Nos adversaires vont crier à la calomnie en m'entendant vous rapporter de tels faits. Ils ont une excellente occasion de démontrer leur bonne foi en proposant, comme nous, une opération "portes ouvertes" chez eux, offrant les mêmes facilités à notre organisation. Saisiront-ils cette occasion ? S'ils ne le font pas, les nations de bonne foi jugeront dans quelle partie du Cambodge se trouvent réellement les troupes étrangères.

35. Il est vrai que jusqu'au 15 août 1973, nous avons bénéficié de l'appui tactique aérien américain. Il a permis à notre armée de s'organiser, de s'équiper et de passer à 250 000 hommes. Il a empêché le sud de la péninsule indochinoise de tomber sous les coups des communistes vietnamiens. Il est clair en effet que si un régime favorable à Hanoi s'était installé de force à Phnom-Penh, il aurait prêté la main de toutes les manières aux forces communistes opérant au Viet Nam du Sud ainsi qu'au mouvement de subversion en Thaïlande. Ce n'est pas de gaieté de cœur, mais par nécessité, que nous avons accepté cet appui aérien, car ceux de "l'autre côté" qui sont tombés sous les bombes étaient nos frères. Dans les zones "rouges", nombreux sont ceux qui ne savent même pas ce qu'est le marxisme, qui ne souhaitent rien tant que la fin des combats inhumains et le retour à une vie paisible et décente. Même parmi les prétendues "forces armées de libération", combien de com-

battants mobilisés contre leur gré se sentent plus proches des républicains, qui défendent les idéaux traditionnels khmers, que des cadres intolérants et fanatiques qui les commandent ? Les bombes, hélas, ne distinguent pas entre leurs victimes.

36. L'aide américaine fait-elle pour autant de nous des "valets des Américains" ? Le soi-disant gouvernement royal est bien mal venu à l'affirmer, lui qui n'existerait pas sans l'appui incondicional et les "prêts" à fonds perdus de Pékin, et dont les forces armées seraient de simples guérilleros menant sans espoir des combats sporadiques s'ils ne recevaient pas régulièrement et en abondance des armes, des munitions et un matériel de guerre moderne de certains pays socialistes, en premier lieu de la Chine.

37. La vérité est que nous voulons ardemment, au plus profond de notre cœur, la fin rapide de ce conflit qui ruine notre économie, qui ravage nos villages, qui a fait plus de 2 millions de réfugiés et qui a tué ou estropié, depuis plus de quatre ans, des centaines de milliers de nos compatriotes, sur un total de 7 millions. Ce bain de sang, s'il se poursuivait, laisserait finalement notre pays exsangue, tellement pauvre et faible qu'il deviendrait inévitablement un satellite sans importance de l'Est ou de l'Ouest, perdant finalement jusqu'à son identité nationale. Il est dramatique de constater que ces prédictions, que font tous les responsables républicains, sont partagées par notre ancien chef d'Etat installé à Pékin et dont la presse a repris les propos, presque identiques aux nôtres, voilà quelques mois. N'est-il pas paradoxal — et combien attristant — que le même homme qui approuve bruyamment les refus que les communistes khmers opposent invariablement à toutes nos propositions de discuter sans conditions du problème khmer, ne cache pas à ses proches que les "rouges", comme il les appelle, sont prêts à combattre des années encore pour éviter une solution de compromis qui les empêcherait d'exercer leur pouvoir sur tout le Cambodge ?

38. Il convient de souligner que l'entêtement des communistes khmers à rejeter toute offre de conversations avec le Gouvernement de la République s'explique, depuis plus d'un an, non par la perspective d'une proche victoire militaire, qu'ils savent désormais hors de leur portée, mais par l'attente où ils sont d'une décision en leur faveur des Nations Unies qui leur permettrait, croient-ils, de remporter sur le terrain diplomatique le succès retentissant que les armes ne leur permettent plus d'obtenir.

39. Il est de notre devoir de prévenir solennellement les puissances qui s'intéressent au Cambodge qu'en un tel cas, pas plus que dans les pires moments que nous avons traversés depuis plus de quatre ans, notre gouvernement ne jetterait le manche après la cognée. Au contraire, avec l'appui de ses héroïques forces armées et de l'immense majorité du peuple patriote qui ne veut pas de l'installation chez lui d'un régime inféodé à l'étranger, il raidirait sa résistance. Non seulement la paix ne reviendrait pas, mais, pour notre infortuné pays, s'ouvrirait la sombre perspective d'une guerre sans cesse plus dure, interminable — dans laquelle, d'ailleurs, nous ne manquerions pas d'amis sur le plan régional et international. Jamais, tout pacifiques que nous sommes, nous ne capitulerions.

40. Dans le discours qu'il prononce, aujourd'hui même, pour le quatrième anniversaire de la République, notre président, le maréchal Lon Nol, après avoir dit sa haine de la guerre qui a imposé tant de sacrifices à notre peuple, déclare notamment :

"Mais qu'il n'y ait aucun doute dans l'esprit de nos adversaires : nous continuerons à nous battre, si besoin est, pour nous opposer à ce que l'on nous impose des idées et des conceptions étrangères à nos traditions. Dans la lutte pour nos libertés, nous jouissons du soutien et de la sympathie de plusieurs pays étrangers."

41. La paix, au Cambodge, ne reviendra que par la conciliation, et jamais par la contrainte. C'est pourquoi, dans son discours, notre président a renouvelé l'appel gouvernemental du 9 juillet "à tous les Khmers et à tous les pays épris de paix et de justice pour que se crée un dialogue qui mettra fin à ce conflit". Il est sûrement possible, a-t-il ajouté, "de se mettre d'accord sur les idées, valeurs et conceptions qui devraient guider l'avenir de ce pays".

42. Une paix juste pour le Cambodge, c'est bien ce que souhaitent la grande majorité des nations représentées à cette assemblée. Peu, au fond, cherchent à lui imposer un régime dont sa population ne voudrait pas. Beaucoup, cependant, croient encore que le soi-disant "gouvernement royal d'union nationale", dont on leur rappelle en toute occasion qu'il est "dirigé par le prince Norodom Sihanouk", est réellement un gouvernement de large union, effectivement dirigé par le prince, susceptible de pratiquer, s'il venait au pouvoir, une politique de neutralité et de véritable non-alignement. Cette croyance est notamment répandue parmi les nations amis du tiers monde, qui n'ont pourtant que de bonnes intentions à l'égard du peuple khmer.

43. Ce n'est pas seulement parce que nous le jugeons illégitime que nous avons constamment appliqué, dans cette intervention, le qualificatif de "soi-disant" au gouvernement adverse. C'est encore moins pour le décrier, ce qui serait bien mesquin. C'est parce que nous avons toutes les preuves que, derrière cette appellation honorable, se cache une réalité différente, une réalité que tous les amis d'un Cambodge indépendant — à commencer par les hommes d'Etat qui ont de l'amitié pour Sihanouk — doivent connaître.

44. Tout d'abord, il n'y a plus, s'il y a jamais eu, de "gouvernement royal". Le seul personnage royal, dans cette affaire, c'est notre ancien roi et ancien chef d'Etat déposé en 1970. Or celui-ci, qui demeure en nom à la tête de ce gouvernement, n'y joue aucun rôle autre que celui de caution aux communistes khmers. Non seulement ceux-ci, malgré ses réclamations, ne l'ont jamais autorisé à revenir s'installer dans son pays, mais encore ils ne prennent jamais en considération ses avis et ses recommandations. Ainsi, tenu à l'écart et humilié, surveillé par ses hôtes chinois, espionné par certains membres khmers de son entourage, il a fait savoir qu'il ne prolongerait pas sa collaboration avec eux qu'il appelle les "Khmers rouges" après la fin du présent conflit, qu'il ne retournerait jamais au Cambodge et qu'il finirait ses jours dans un pays étranger.

45. Il suffit de lire certaines déclarations du prince à des journalistes qui lui ont rendu visite — déclara-

tions qu'il n'a jamais démenties — pour constater que tout ce que nous venons d'affirmer est la stricte vérité. Sihanouk — et il le sait — appartient désormais au passé. Il a compris — mais bien tard — qu'un prince "nationaliste", même s'il se veut progressiste, n'a pas sa place dans une "démocratie populaire". Nous laisserons l'histoire et nos compatriotes, dont il prolonge les malheurs, le juger. On retiendra toutefois qu'il persiste à favoriser la venue au pouvoir, dans son pays, d'un régime sous lequel lui-même ne voudrait pas vivre.

46. Le gouvernement en exil qu'on nous oppose, non seulement n'est pas royal, mais n'est pas davantage d'union nationale. Comment cette union pourrait-elle exister alors que la majorité de la population se trouve sur le territoire républicain, où elle apporte son soutien au gouvernement national, et que le prétendu "Front uni national du Cambodge", dominé par la tendance marxiste la plus dure, offre lui-même l'exemple de la rivalité et de la division ? C'est bien pourquoi, d'ailleurs, la plupart des anciens partisans du prince, voyant leur ancien maître impuissant à les faire respecter, ont abandonné une cause que celui-ci ne défendait plus et ont rejoint les rangs de ceux qui se battent pour protéger les idéaux nationaux khmers.

47. Tel est le "gouvernement" par lequel certains veulent remplacer, au siège du Cambodge à l'ONU, la République khmère, un "gouvernement" qui, pour recueillir le plus grand nombre possible de sympathies, a toujours caché ses vraies couleurs, trompant ainsi gravement toutes les nations de bonne foi. Bref, un gouvernement qui ne saurait représenter le Cambodge d'hier et d'aujourd'hui, pays ouvert à toutes les opinions, avide de connaissances sur le monde extérieur, profondément désireux d'entretenir des relations amicales avec toutes les nations — quels que soient leur idéologie ou leur système de gouvernement — qui veulent bien faire preuve de réciprocité à son égard.

48. Quand nos adversaires appellent à la guerre, nous appelons, nous, à la paix. Nous savons que nous répondons ainsi à l'aspiration profonde de l'ensemble de notre peuple, en quelque zone que les hostilités l'aient placé. Nous savons que, de l'autre côté aussi, il y a des hommes de valeur et de cœur qui ne veulent pas combattre "10 ans encore" pour le triomphe d'une idéologie, mais qui pleurent de voir leur pays ruiné et meurtri. Il seront demain de plus en plus nombreux à venir nous aider à réaliser une paix sans vainqueurs ni vaincus, entre frères enfin retrouvés.

49. Le gouvernement que je dirige s'engage à n'épargner aucun effort, à consentir n'importe quel sacrifice, pour que, dans les mois qui viennent, les hostilités cessent comme le veut notre nation et comme vous le voulez vous-mêmes, pour qu'enfin puisse démarrer la longue marche de notre peuple réconcilié vers la réparation des immenses dommages causés à notre pays, seule voie d'une vie meilleure pour tous.

50. Nous demandons donc aux Nations Unies de nous aider à atteindre ce noble objectif, avant que d'autres centaines de milliers de nos compatriotes ne tombent encore sur le sol désolé de notre infortunée patrie.

51. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier

le Premier Ministre de la République khmère, M. Long Boret, pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Discussion générale (*suite*)

52. M. AMERASINGHE (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, rarement et peut-être jamais dans l'histoire des Nations Unies, un président de l'Assemblée générale n'a été élu à l'unanimité sans qu'un vote fantaisiste soit déposé pour appuyer un candidat imaginaire. M. Bouteflika a peut-être aussi établi un autre record : il est le plus jeune président à avoir été élevé à cette éminente et difficile fonction.

53. Par l'intermédiaire de la délégation du Sri Lanka, je tiens à lui offrir, au nom du gouvernement et du peuple de mon pays, nos plus chaleureuses félicitations et nos meilleurs vœux de succès dans les fonctions qu'il a assumées. Nous saluons en lui non seulement un authentique représentant du continent africain, qui personnifie l'esprit d'un peuple qui a combattu vaillamment pour se libérer de la subordination politique et qui poursuit avec une persévérance indomptable la lutte pour éliminer les derniers vestiges de l'exploitation économique étrangère, mais nous saluons aussi en lui le Ministre des affaires étrangères du pays qui se trouve être en ce moment à la présidence du mouvement des pays non alignés.

54. Fondé sur le principe de l'éloignement des rivalités existant entre les grandes puissances, le mouvement des pays non-alignés s'est engagé à respecter les principes de la coexistence pacifique, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les nations, de l'affirmation et de la protection des droits de l'homme fondamentaux, de la reconnaissance de l'égalité de toutes les races et de toutes les nations, grandes et petites, de l'abstention de toute intervention ou ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays et du règlement de tous les litiges internationaux par des moyens pacifiques. Dans sa fidélité à ses principes et à sa politique, le mouvement a toujours cherché à fournir dans les affaires internationales cet élément de modération qui peut bien être la contribution la plus importante quand il s'agit de réduire les tensions internationales et, par là, d'augmenter les chances de paix et d'harmonie dans le monde entier.

55. Le groupe des pays non alignés est aujourd'hui plus uni et numériquement plus fort et mieux placé que jamais pour exercer son influence sur les relations internationales dans les domaines politique, économique et social et, par là, pour renforcer les Nations Unies dans tous les efforts qu'elles font pour réaliser les buts et principes de la Charte. Pour remplir cette haute mission, nous devons, pour rester fidèles à nos fonctions, nous abstenir de toute manifestation partisane. Le groupe des pays non alignés doit traiter toutes les nations en amies et s'abstenir de toute politique et pratiques contraires aux idéaux et aux objectifs du non-alignement; il doit s'efforcer, dans l'unité, d'assurer l'abolition d'une telle politique et de telles pratiques.

56. Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer sa grande admiration pour l'habileté et la compétence avec lesquelles M. Leopoldo Benites, de l'Équateur, a présidé la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Sa réputation de juriste éminent, sa vaste expérience de diplomate et sa connaissance profonde de tous les aspects de l'activité des Nations Unies, combinées à ses qualités humaines de courtoisie, de tact et de patience, ne se sont jamais démenties dans la façon dont il a mené les travaux de la vingt-huitième session.

57. La délégation du Sri Lanka accueille avec joie les trois nouveaux Membres qui viennent d'être admis aux Nations Unies au cours de cette session : la République populaire du Bangladesh, la Grenade et la République de Guinée-Bissau. Nous leur adressons nos chaleureuses félicitations et nos meilleurs vœux. Nous avons pleinement confiance dans leur compétence et dans leur désir d'apporter une contribution efficace et constructive en vue de la réalisation des buts et principes de la Charte.

58. L'admission de la Grenade et de la Guinée-Bissau marque un nouveau progrès vers la libre détermination des peuples assujettis et leur libération de la domination étrangère, ainsi que vers l'universalité de représentation des peuples du monde dans cette organisation.

59. L'admission de la République populaire du Bangladesh met fin à un épisode poignant de l'histoire du sous-continent auquel elle appartient. La cruauté de la nature a infligé à ce pays les épreuves les plus sévères au moment où il faisait un effort désespéré pour remettre en état son économie ébranlée. Nous espérons sincèrement que les pays du monde viendront généreusement à son aide pour qu'il puisse se remettre rapidement des dévastations et des souffrances indescriptibles dont il a souffert.

60. Comme dans le cas du Bangladesh, une catastrophe naturelle a semé le désordre et la misère dans le territoire d'un autre Etat Membre, le Honduras. Ma délégation exprime au Gouvernement et au peuple du Honduras sa profonde sympathie pour les pertes de vies humaines et les destructions provoquées par le récent cyclone qui les a frappés et elle est convaincue que leur pays recevra de la communauté internationale toute l'assistance dont il a besoin pour réparer les dommages causés à son économie.

61. L'année qui s'est écoulée depuis la vingt-huitième session a été marquée par plusieurs événements importants, chacun ayant un caractère propre, certains ayant déjà marqué notre époque alors que d'autres sont remplis de promesses pour l'avenir ou sont profondément inquiétants.

62. Le changement de gouvernement au Portugal a eu pour heureux résultat une renonciation définitive à la politique anachronique de répression coloniale de l'ancien gouvernement. La reconnaissance par le nouveau gouvernement du droit de ses colonies à la libre détermination, qui a commencé par la Guinée-Bissau et qui, avant longtemps nous l'espérons, sera étendue au Mozambique et à l'Angola, est un acte suprême de rachat qui mérite l'approbation universelle.

63. Il ne reste plus que deux régimes racistes qui n'ont pas encore abandonné leur funeste et inhumaine politique d'*apartheid* et qui n'ont pas encore accordé

aux majorités noires africaines, qu'ils dominent et persécutent, leur droit inaliénable à l'autodétermination et à la liberté dans leur territoire. Les Nations Unies ne peuvent pas tolérer plus longtemps la poursuite de cette politique qui est un affront et une disgrâce pour la civilisation moderne. L'exemple du Portugal est une lumière au bout du tunnel. Il ne se passera plus longtemps avant que la raison, l'humanité et l'intérêt bien compris ne viennent à bout de la perversité et de l'arrogance raciale, et avant qu'un règlement pacifique ne soit trouvé, qui aboutirait à l'émancipation totale de la majorité noire et des communautés de couleur de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, ainsi qu'à la création d'une règle démocratique fondée sur le principe de l'égalité de toutes les races de la région, ce qui permettra aux populations de vivre et de travailler ensemble dans la paix et la bonne volonté, dans leur intérêt réciproque et pour le plus grand bien de l'Afrique tout entière.

64. Lorsque j'ai parlé du développement qui offrait quelque espoir pour l'avenir, j'avais à l'esprit les modifications de la situation au Moyen-Orient, après la guerre d'octobre 1973, et notamment les accords de dégagement des forces au front de Suez et du Sinaï et aux Hauteurs du Golan. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a provoqué des changements miraculeux grâce à sa diplomatie périphérique et à la largeur de ses vues politiques. Nous ne devons ni exagérer ni minimiser son succès. Mais l'avenir du Moyen-Orient ne dépend pas d'un seul individu, quel que soit son talent, quels que soient ses ressources et ses efforts.

65. Le changement de la situation a permis de faire un certain progrès dans la voie de la paix; mais il faut continuer à faire preuve de sang-froid et de modération de part et d'autre. La seule réponse à la violence aveugle qui surgit de temps en temps est l'élimination des facteurs et des conditions qui conduisent les individus et les organisations, par désespoir et désillusion, à un état de démence dans lequel l'intimidation attire davantage que la négociation.

66. Les accords de dégagement des forces sur le front de Suez et du Sinaï et sur les Hauteurs du Golan ne doivent pas être considérés autrement que comme une brève pause. Le dégagement risque d'être un mirage à moins qu'il ne soit accepté par toutes les parties simplement comme la première étape d'un processus difficile et complexe menant, en fin de compte, à l'application totale de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967. Cette résolution offre le meilleur espoir d'un juste règlement, malgré certaines ambiguïtés que l'on s'est empressé, très commodément, d'y trouver et d'exploiter afin de retarder et d'empêcher un règlement définitif, alors que les territoires conquis par la guerre sont systématiquement incorporés au territoire de la puissance occupante, en violation des décisions des Nations Unies et des principes de la Charte.

67. Les éléments essentiels du règlement proposé doivent être reconnus et acceptés sans équivoque par toutes les parties intéressées. Le plus important d'entre eux est le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre. Selon ce principe, Israël doit retirer ses forces armées des territoires qu'il a occupés du fait de la guerre. Si ce

principe est repoussé, la Charte devient lettre morte. Le second élément est la reconnaissance, non seulement en paroles mais en politique et en pratique, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région, y compris Israël, et du droit de tous les Etats du Moyen-Orient, y compris l'Etat d'Israël, de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues, libérés de toute menace ou de tout recours à la force. Le troisième élément est la garantie de la liberté de navigation dans les eaux internationales de la région. Enfin, et c'est le point le plus important, il faut régler avec justice le problème des réfugiés, termes qui ne font que dissimuler sous un euphémisme le droit du peuple palestinien à la libre détermination, ce qui donnerait un Etat arabe palestinien séparé, comme cela a été prévu et ratifié par les Nations Unies dans le plan de partage de 1947 [résolution 181 (II)]. C'est seulement en garantissant aux Palestiniens l'exercice de leur droit à la libre détermination que les Nations Unies pourront mettre fin aux souffrances d'un peuple qui, depuis plus de 25 ans, a été obligé de subir une vie privée d'espoir, de dépendre de la charité de la communauté internationale, qui a été trahi comme aucun autre peuple au monde ne l'a été, par l'Organisation même qui a aidé à créer l'Etat d'Israël. Ce n'est pas en semant la mort et la destruction parmi des femmes et des enfants sans défense dans les camps de réfugiés arabes palestiniens, et en les plongeant dans un perpétuel cauchemar de crainte et de terreur, que l'on pourra trouver une solution. Cette masse abandonnée d'humanité déplacée doit trouver un foyer et un Etat où elle pourra vivre dans l'honneur et la dignité, sans languir et se désagréger dans l'humiliation et la désolation.

68. Le principe d'un Etat palestinien séparé était un élément essentiel du partage. Les Nations Unies doivent l'accepter et en faire une réalité. Le fait que les dirigeants israéliens ont l'audace de déclarer que "les Palestiniens n'existent pas" ou de proclamer des slogans intransigeants tels que "Jérusalem ne sera jamais abandonnée", est un défi impudent à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, créateur d'Israël, et une misérable parodie du principe même de justice que les Nations Unies ont cherché à appliquer, même sous l'effet de l'intimidation et de la pression, en créant l'Etat d'Israël. Ces mots d'ordre et ces distorsions tendancieuses de l'histoire ne sauraient fournir les matériaux qui permettront de construire la paix. Ce sont des déclarations irresponsables, provocantes, intransigeantes et inacceptables. Les Nations Unies, de même ne peuvent, fût-ce tacitement, accepter la proposition ni appuyer l'idée qu'Israël n'existerait pas ou que sa structure politique et sociale devrait être radicalement modifiée jusqu'à supprimer son identité séparée.

69. Par contre, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, selon laquelle tout Etat du Moyen-Orient a le droit de vivre dans des frontières sûres et reconnues ne saurait être interprétée comme conférant à l'Etat d'Israël la prérogative unique, totalement incompatible avec le droit international et les principes de la Charte, de déterminer pour lui-même et par lui-même, l'emplacement de ses frontières, afin d'assurer sa sécurité. Si ce droit était étendu à tous sans exception, le résultat serait une anarchie universelle. La question des frontières sûres et défen-

dables est une question à négocier, mais elle ne saurait être séparée de la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence en tant qu'Etat et de la répudiation de la belligérance. Le moment est venu pour toutes les parties intéressées d'oublier toute intempérance de langage et tout extrémisme et de faire preuve de sang-froid et de modération. Seule la paix rend les frontières certaines.

70. Au cours des quatre dernières années, j'ai été profondément préoccupé par le problème du Moyen-Orient, étant donné mes fonctions, difficiles, de président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, et en tant que représentant d'un pays qui a reconnu dès le début l'Etat d'Israël et a maintenu des relations diplomatiques avec lui jusqu'en 1970, date à laquelle nous avons décidé que le seul moyen qui nous était offert de manifester notre réprobation du fait qu'un Etat Membre se comportait contrairement à la Charte, était la suspension des relations avec Israël jusqu'à ce que celui-ci abandonne ses conquêtes de 1967 ou jusqu'à ce que l'on trouve une solution acceptable pour la population arabe du Moyen-Orient; je peux donc maintenant déclarer que notre impartialité ne saurait être mise en doute par quiconque ayant la moindre prétention à l'objectivité ou à l'impartialité.

71. Nous souhaitons ardemment que le conflit entre Israël et ses voisins arabes prenne fin, car nous sommes convaincus que les talents et la technologie du peuple d'Israël combinés aux ressources matérielles et humaines des peuples arabes du Moyen-Orient pourraient transformer toute cette région et, d'un champ de bataille, en faire un domaine de concorde, de coopération pacifique et de prospérité. Nous espérons que le débat sur la question de Palestine ne sera pas utilisé en tant qu'occasion pour échanger des accusations et contre-accusations acrimonieuses, mais pour analyser de manière sobre les causes de la situation présente en cherchant à parvenir à un accord qui, tout en assurant la justice pour tous, garantira une paix durable pour tous.

72. La crise de Chypre a mis à jour une fois de plus les insuffisances tragiques de l'Organisation des Nations Unies. Malgré de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité demandant le retrait de la République de Chypre de tous les militaires étrangers qui s'y trouvent autrement qu'en vertu d'accords internationaux, prenant note du fait que le Conseil désapprouve formellement les actions militaires unilatérales entreprises contre la République de Chypre et souscrivant au principe du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'île, il y a eu peu ou point de progrès en vue du plein rétablissement de l'ordre constitutionnel à Chypre.

73. Il y a plus, à Chypre, qu'un conflit âpre et meurtrier entre deux communautés ethniques. Nous sommes tous impliqués dans l'affaire de Chypre, et surtout les membres du mouvement non aligné. Le Gouvernement de Chypre a été l'un des premiers à déclarer sa politique de non-alignement. La souffrance de Chypre est ressentie par le mouvement des pays non alignés; la libération de Chypre est la libération du non alignement; la trahison et l'abandon de Chypre sont la trahison et l'abandon des principes de la Charte. C'est pour cette raison que, sur l'heureuse



initiative du Président de la Yougoslavie, le groupe des pays non alignés a cherché, en nommant un comité des bons offices, à intervenir afin d'arriver à régler de manière pacifique les différends entre les parties intéressées, gouvernements aussi bien que communautés, et afin d'obtenir le retrait de toutes les forces militaires étrangères et le rétablissement complet de l'ordre constitutionnel à Chypre comme étant les seuls moyens par lesquels sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale peuvent être maintenues libres de toute influence et intrigue extérieures. Il ne peut y avoir ni partition, ni *enosis*, ni occupation étrangère, mais il peut y avoir, pour les deux communautés, une large autonomie locale que l'on ne pourrait exploiter de manière à empêcher Chypre de survivre en tant qu'Etat souverain, uni et indépendant.

74. Telle est la justification de l'inscription du point intitulé "Question de Chypre" à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en tant que question urgente, bien que la situation créée par l'expulsion de l'archevêque Makarios, que nous reconnaissons comme Président de la République de Chypre, et les événements ultérieurs, relèvent de la responsabilité du Conseil de sécurité. Il ne s'agit pas d'une question qui intéresse uniquement les cinq évêques du Conseil de sécurité et leur 10 coadjuteurs temporaires. Il s'agit de la responsabilité qui incombe à tout le synode, parce que les questions en jeu sont œcuméniques dans leur portée et dans leurs conséquences. Les émouvantes paroles de John Donne ont été déjà citées ici. Je les adapterai en disant que nous ne devrions pas demander pour qui sonne le glas; il sonne pour nous tous, pour les nations grandes et petites, puissantes et faibles, mais surtout pour les petits pays sans défense et notamment pour ceux qui, mettant leur foi dans le non-alignement et dans les principes de la Charte des Nations Unies, s'opposent aux alliances militaires. Mais le glas sonne plus fort encore pour la seule institution qui peut nous rapprocher dans notre recherche de la paix, de la justice et de la fraternité au sein de la communauté internationale : pour l'Organisation des Nations Unies.

75. Ma délégation saisit cette occasion pour rendre hommage à tous les membres de l'UNFICYP qui se sont portés volontaires pour servir la cause de la paix internationale et de l'humanité et ont donné leur vie pour cette cause, ainsi qu'à ceux qui ont été blessés en accomplissant leur devoir. Aux familles de ceux qui ont été tués et aux gouvernements qui les ont envoyés à leur mission sublime, ma délégation offre ses sincères condoléances. En même temps, nous exprimons l'espoir que ceux qui ont été blessés guériront prochainement et reprendront une vie active.

76. Que l'on me permette ici de rendre un hommage bien mérité au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour le zèle et la rapidité avec lesquels il a agi au Moyen-Orient et à Chypre pour la cause de la paix et de l'humanité. Il n'a point épargné ses efforts et a donné un exemple frappant de dévouement à son devoir.

77. Au cours de la discussion générale qui va bientôt se terminer, presque tous les participants ont parlé haut et clair de leur inquiétude quant à l'avenir de notre monde et ses diverses préoccupations — économiques, sociales, politiques et juridiques. Nous avons

entendu de nombreuses références à la détente, à l'inflation, à l'énergie, à la population, à l'alimentation et au droit de la mer. Il y a eu des négociations fiévreuses et une activité intense aux Nations Unies à propos de nombre de ces problèmes.

78. Dans le domaine économique, l'historique session extraordinaire sur les matières premières et le développement qui s'est tenue en avril de cette année occupe une place particulièrement importante aux côtés de la prochaine Conférence mondiale de l'alimentation qui doit avoir lieu à Rome.

79. Dans le domaine social, la Conférence mondiale sur la population, tenue à Bucarest, a pour la première fois réuni les nations du monde pour discuter librement de l'un des problèmes les plus troublants de notre temps.

80. En ce qui concerne le domaine politique, j'ai déjà parlé des événements qui se sont produits au Moyen-Orient et à Chypre.

81. Dans le domaine juridique, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, lors de sa deuxième session, tenue à Caracas du 20 juin au 29 août 1974, a terminé la discussion générale des questions qui lui étaient soumises et a décidé de se réunir à nouveau en mars et avril de l'année prochaine pour commencer le processus de négociation. Cette décision doit être ratifiée par l'Assemblée générale au cours de la présente session.

82. Tous ces problèmes — économiques, sociaux, politiques et juridiques — exigent d'urgence notre attention.

83. La récession qui nous menace et l'instabilité du système monétaire international, qui ont été liées à la crise de l'énergie et à la politique des prix de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), ont occupé une place prépondérante dans de nombreuses déclarations, notamment dans celles des représentants de certains pays développés. Nombre d'orateurs ont cherché à condamner les membres de l'OPEP ainsi que leur politique des prix et les ont accusés de précipiter une récession mondiale et de démolir le système monétaire international; ils ont la mémoire courte et professent des théories économiques élastiques qu'ils adaptent à leurs problèmes particuliers afin de s'absoudre eux-mêmes. On a voulu faire des membres de l'OPEP les traîtres. Même le problème de l'inflation leur est attribué. Il serait beaucoup plus près de la vérité d'admettre qu'une réduction des dépenses colossales en armements, qui créent des revenus sans augmentation correspondante de biens que ces revenus pourraient acquérir, pourrait faciliter grandement le problème de l'inflation. Les arguments avancés pour critiquer les membres de l'OPEP sont fondés sur l'idée que le système commercial international et le système monétaire international doivent dépendre, pour leur maintien, du contrôle exercé par les nations industrialisées sur la majeure partie des réserves monétaires mondiales.

84. La hausse du prix du pétrole a été condamnée comme arbitraire et sans relation aucune avec les déterminantes économiques des prix. On a invité le monde à oublier que bien avant que les pays exportateurs de pétrole ne se soient rendu compte, bien tardivement, de la valeur de leur produit et du fait

que, des années durant, on leur avait refusé une valeur approchant la valeur de marché ou la valeur stratégique de leur produit, le système monétaire international avait été gravement mis en danger par la hausse vertigineuse du prix de l'or et par les fluctuations du dollar.

85. Selon ces théoriciens de l'économie, c'est une loi de la nature, sacro-sainte et qu'on ne saurait mettre en doute, que les prix payés pour les produits des pays en développement doivent être déterminés par les pays industrialisés développés importateurs, sans se soucier des conditions de pauvreté et de privation dans lesquelles vivent les pays producteurs, alors que les produits manufacturés vendus au monde appauvri doivent pouvoir satisfaire sur le plan matériel, les exigences sans limites et insatiables des peuples du monde développé.

86. La politique qui consiste à réduire la production du pétrole brut afin d'assurer des prix justes a été critiquée et a presque été qualifiée de forme d'agression économique par ceux-là mêmes qui justifient la diminution des emblavures en céréales pour maintenir des prix justes pour leurs agriculteurs. Quelle est donc cette théorie économique, cette philosophie morale, qui cherche à justifier une réduction de la production alimentaire au moment même où des millions d'individus, de par le monde, souffrent de malnutrition et que des millions d'autres meurent de faim en raison du manque de produits alimentaires ou de l'incapacité dans laquelle ils se trouvent de payer ces produits dont les prix montent en flèche alors que, en ce qui concerne un autre produit essentiel, elle condamne une augmentation des prix qui ne menace pas la survie de l'humanité ?

87. Nous ne voulons pas être accusés d'ingratitude et c'est pourquoi ma délégation veut exprimer toute sa reconnaissance pour l'aide économique accordée par le monde développé aux nations en développement et, plus particulièrement, pour les contributions généreuses apportées par le monde développé aux programmes humanitaires pour combattre la famine et autres formes de détresse chaque fois que cela s'est présenté. Mais il ne faut pas considérer cette aide comme un acte d'altruisme. C'est un investissement qui profite également à celui qui donne et à celui qui reçoit, comme la vertu de la compassion.

88. Nous avons été heureux de constater que, dans leurs déclarations, les Ministres des affaires étrangères de la France [2238<sup>e</sup> séance], des Pays-Bas [2252<sup>e</sup> séance] et du Royaume-Uni [2240<sup>e</sup> séance], ainsi que le Premier Ministre de l'Australie [2249<sup>e</sup> séance], n'ont pas succombé à une émotion facile dans leur analyse de la situation économique mondiale, mais qu'ils ont au contraire montré qu'ils étaient prêts à traiter de la question avec réalisme. Le transfert de quelque 75 milliards de dollars de réserves des pays industrialisés vers les pays exportateurs de pétrole ne saurait être considéré comme une calamité générale. L'une des solutions qui a été proposée, à savoir que les producteurs de pétrole reprêtent ces sommes aux pays industrialisés afin que ces derniers puissent exercer un contrôle effectif sur elles et maintenir ainsi leurs industries en pleine production, ne tient pas compte des conséquences que cette façon de procéder aura sur les pays en développement qui ne produisent pas de pétrole. La seule solu-

tion équitable réside en une association des revenus des pays exportateurs de pétrole, de la technique des nations industrialisées et des ressources humaines du monde en développement. On ne saurait nier que si l'on veut éviter une récession à l'échelle mondiale, les revenus des pays exportateurs de pétrole doivent être investis de manière judicieuse, mais de manière également à soutenir la capacité productive du monde industrialisé et à augmenter progressivement le pouvoir d'achat du monde en développement. Cela exige une politique d'investissement planifiée et coordonnée de ces revenus de manière à arracher à la petite coterie de pays industrialisés leur oligopole industriel et à créer dans les continents en développement — l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine — une structure d'industrialisation qui viendrait compléter la capacité productive des nations industrialisées, assurant par là une division rationnelle du travail et une distribution plus équitable du revenu mondial.

89. A la sixième session extraordinaire consacrée aux matières premières et au développement, l'Assemblée a adopté la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] et le Programme d'action [résolution 3202 (S-VI)] relatif à cette déclaration, qui contient dans sa section X le Programme spécial de mesures d'urgence pour atténuer les difficultés des pays en développement les plus gravement touchés par la crise économique.

90. Cependant, les déclarations les plus irréprochables ne suffisent pas et les mesures d'urgence ne sont qu'un palliatif. Ce qu'il nous faut, c'est un nouvel ordre économique international qui assure un plan international efficace pour la réglementation des produits de base et la stabilisation des prix des matières premières et autres produits de base à des niveaux raisonnables, le tout conjointement avec l'assurance de disponibilités régulières. Il devrait y avoir un mécanisme permanent destiné à assurer un équilibre convenable entre les prix perçus par les pays en développement pour leurs exportations et les prix payés par eux pour leurs importations en provenance du monde développé, et ce afin de permettre aux pays en développement de maintenir leur balance des paiements et les termes de l'échange dans des conditions de stabilité rendant possible l'exécution régulière et ordonnée de leurs programmes de développement économique. Le processus du développement économique des pays en développement ne saurait être entravé par les incertitudes, les fluctuations brutales des prix et les caprices du marché. Nous n'avons pas encore la preuve très nette qu'il existe une volonté d'atteindre les résultats fixés dans les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) là où elle serait le plus nécessaire. Bien qu'étant l'un des pays les plus sérieusement touchés par la crise économique actuelle, le Sri Lanka n'est pas prêt à se joindre au chœur de ceux qui accusent les membres de l'OPEP ou qui se livrent à des lamentations.

91. L'instauration d'un nouvel ordre économique international exige des négociations patientes et des efforts constants. Cela ne saurait se faire du jour au lendemain. Entre-temps, nous lançons un appel à ceux qui disposent de richesses dont Crésus lui-même n'avait rêvé et leur demandons de penser aux pays

en développement qui sont acculés à la ruine et au désastre, et de les aider dans cette épreuve en leur accordant une assistance à des conditions qu'ils peuvent accepter. On me permettra d'emprunter une pensée à Thucydide, tirée de l'oraison funèbre de Périclès : "La richesse ne doit pas être seulement une source de gloire; elle doit être aussi une possibilité de progrès". La maxime latine *bis dat qui cito dat* — celui-là donne deux fois, qui donne vite — est particulièrement heureuse en la circonstance. La structure sociale et politique elle-même des pays en développement les plus gravement touchés pourrait être complètement bouleversée si ces pays ne bénéficient pas d'un secours immédiat. Nous ne saurions nous contenter de promesses et de l'éventualité lointaine d'un nouvel ordre économique.

92. La deuxième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer n'a pas réalisé un accord définitif sur un traité — et cela ne pouvait pas être — mais elle a procédé à un examen complet des questions principales et a lancé les bases d'un pacte international dont nous désirons tous vivement la conclusion. Comme je l'ai dit à Caracas, nous ne devons pas laisser aux historiens l'occasion de dire, suivant les mots de Simón Bolívar, que "nous avons labouré la mer". Bien au contraire, par nos efforts conjoints, par la compréhension mutuelle, la coopération, la tolérance et la bonne volonté, faisons en sorte que l'histoire se souvienne que nous aurons aidé les générations futures à mobiliser les richesses des océans pour le bien de toute l'humanité, en tenant compte plus particulièrement des intérêts et des besoins des nations en développement, et que nous leur aurons légué et confié pour l'éternité l'héritage commun de l'humanité afin qu'elles se le partagent et en tirent bénéfice dans un esprit de fraternité, dans la paix et la tranquillité. Voilà la tâche qui nous attend pour notre prochaine réunion.

93. Je saisis cette occasion pour demander que, lorsque la question sera examinée en séance plénière, nous évitions les déclarations d'ordre général et limitions notre propos aux questions de procédure, dont l'une des plus importantes consisterait à poser de façon réaliste la question de savoir si nous pourrions terminer nos travaux en une session ou bien s'il est nécessaire de prévoir une autre session pour 1975, session à laquelle nous terminerions nos débats et aboutirions à un accord.

94. Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans exprimer devant cette assemblée nos remerciements les plus sincères au Gouvernement du Venezuela pour les excellentes dispositions qu'il a prises en vue d'accueillir la Conférence et pour la courtoisie, l'amabilité et la charmante hospitalité du peuple vénézuélien, qui n'a fait que suivre l'exemple établi par son président, M. Andrés Pérez, et son ministre des affaires étrangères, M. Schacht Aristeguieta.

95. Le rapport du Comité spécial de l'océan Indien [A/19629 et Add.1] doit être présenté à cette session de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 3080 (XXVIII). Nous n'avons aucune illusion quant à la possibilité de donner une forme, une structure pratique à ce qui peut sembler être un concept idéal. Les grandes puissances, à l'exception de la Chine, qui est membre du Comité spécial, n'ont pas montré l'intérêt que l'on pouvait attendre d'elles. Nous espé-

rons que la détente dont on a tant parlé ne sera pas un vain mot et qu'elle contribuera à les aider à exclure l'océan Indien de leur politique d'expansion compétitive des armements dans cette région dans un avenir pas trop lointain. Je veux parler des puissances engagées dans les pourparlers à propos de la détente.

96. La mise en œuvre du concept de l'océan Indien en tant que zone de paix ne relève pas de la responsabilité des seules grandes puissances. Nous-mêmes qui sommes situés sur les côtes de cet océan et les États de l'hinterland, avons la responsabilité première de régler nos différends, de résoudre nos problèmes par des moyens pacifiques et de résister à la tentation de retomber dans les erreurs que nous imputons aux grandes puissances. Les grandes puissances maritimes et tous les pays qui dépendent pour leur trafic commercial du passage sans restriction par l'océan Indien peuvent être assurés que ce passage leur sera accordé en vertu de tout arrangement donnant effet à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. Les lignes de communication à travers l'océan Indien doivent demeurer ouvertes aux vaisseaux et aéronefs de tout genre et de toutes nations à la seule condition que leur passage par l'océan Indien ne constitue pas une menace à la paix, au bon ordre, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États côtiers et de l'hinterland.

97. Dans la discussion générale, aucune mention ou à peu près n'a été faite du cœur et de l'âme de notre organisation, je veux dire le Secrétariat, sur lequel nous devons tant compter pour la bonne marche de nos travaux et de nos activités et l'exécution des politiques que nous décidons. Nous avons été heureux, tout au long de ces années, de disposer d'un personnel d'hommes et de femmes d'une compétence et d'un dévouement éprouvés qui nous ont servi avec une constante loyauté. En de rares occasions, des parties de ce personnel ont réagi autrement que l'on pouvait s'y attendre. Or, ce n'est pas ce personnel, mais bien nous qu'il faut blâmer. Si nous devons compter sur sa loyauté et sur son zèle dans l'exécution de son travail, si nous pouvons attendre de lui une parfaite discipline, nous avons pour devoir premier de nous discipliner nous-mêmes et d'éviter de lui imposer des tâches impossibles et de mettre sa loyauté au-delà de toutes les limites raisonnables. La fonction publique ne doit pas être considérée comme la servitude publique. Trop souvent, beaucoup trop d'entre nous n'accordent que peu de considération à la valeur de bonnes relations avec le personnel. Le respect mutuel, la tolérance et la confiance mutuelles sont les fondements des saines relations qui doivent exister entre une organisation et son personnel. La délégation du Sri Lanka saisit cette occasion pour exprimer ses remerciements les plus chaleureux au personnel du Secrétariat, à quelque rang qu'il appartienne, pour les services de si haute qualité qu'il continue de nous rendre.

98. Au moment où nous approchons du dernier quart du xx<sup>e</sup> siècle, alors que nous pouvons jeter un coup d'œil sur les efforts que nous avons fournis ces 30 dernières années dans le cadre des Nations Unies, nous comprenons que s'il y a encore de nombreux problèmes politiques qui constituent une grave menace à la paix et à la stabilité internationales,

les perspectives qui s'offrent à nous ne doivent pas nous décourager ou nous inquiéter. Dans l'avenir, tandis que le cercle des nations puissantes s'occuperont de résoudre le dilemme du désarmement, ce sont, à juste titre, les problèmes et les relations économiques qui constitueront notre préoccupation principale.

99. Nous avons le devoir d'élaborer le nouveau droit de la mer et la charte proposée des droits et devoirs économiques des Etats sous une forme acceptable et viable, tous deux devant être en outre des instruments efficaces de justice sociale internationale, propres à donner le ton, à établir les normes d'un ordre économique international plus éclairé et à servir de code de moralité internationale plein d'inspiration.

100. M. MAGHUR (République arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Il convient tout d'abord de constater que la présente session de l'Assemblée générale qui nous réunit constitue probablement un tournant dans l'histoire de l'Organisation. Les événements qui ont coïncidé avec la réunion de cette session et les conditions dans lesquelles elle se tient sont révélateurs de l'évolution profonde de l'histoire contemporaine. Bien des notions ont changé et certains traits caractéristiques de l'ancien monde se sont estompés. De nouveaux signes sont apparus qui nous montrent, si on les suit, qu'une voie nouvelle s'ouvre pour l'homme dans la vie internationale.

101. Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter l'Assemblée générale d'avoir élu M. Bouteflika à la présidence de la session actuelle. La lutte menée par l'Algérie revêt une grande valeur historique pour l'Afrique comme pour les peuples du monde en général. Lorsque, au nom de l'Algérie et de l'Afrique, M. Bouteflika assume la direction des travaux de la présente session, cet honneur est à notre point de vue un hommage rendu aux martyrs qui ont sacrifié leur vie pour la cause de la liberté de leur pays et la dignité de l'homme.

102. Un an seulement après notre dernière session, le Président de cette assemblée a annoncé l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un peuple vaillant qui, il y a quelques mois encore, était qualifié de bande de terroristes. N'estimerez-vous pas avec moi qu'un nouveau concept est né et que les voix qui continuent à essayer d'empêcher les autres combattants de la liberté de prendre leur place à l'Assemblée doivent inévitablement être réduites au silence ? L'admission de la Guinée-Bissau aux Nations Unies et l'élection de son représentant en qualité de rapporteur de la Quatrième Commission à cette session ne font que réaffirmer les faits dont je viens de parler. Consacrons donc cette session à l'affranchissement de tous ceux qui subissent encore le joug du colonialisme, de l'*apartheid* et de la domination étrangère.

103. Notre précédente session a été marquée par un fait significatif : elle fut présidée par M. Leopoldo Benites, dont le sens de l'histoire, la valeur culturelle et la clairvoyance ont prélué aux événements auxquels nous assistons aujourd'hui. Lui exprimant notre reconnaissance pour sa contribution à l'adoption de la langue arabe, langue imprégnée de l'héritage d'une riche culture et de valeurs humaines, en tant que langue officielle et de travail des Nations Unies, je voudrais souligner ici que les éloges fréquents qu'il

en a faits ont été un facteur important pour son introduction. Il n'eût pas été facile à quiconque d'autre d'assumer une telle direction, au cours des récents événements. C'est avec une vive satisfaction que nous notons l'évolution positive dans les relations entre le vieux monde dont la civilisation a ouvert la voie de la découverte du nouveau monde; c'est de cette partie du nouveau monde que vient M. Benites; c'est là que les émigrants en Amérique latine, tout en préservant leur héritage, ont travaillé à faire une symbiose de l'ancien et du nouveau monde.

104. Ces deux faits ont des aspects positifs. Cependant, nous ne pouvons ignorer qu'ils ont été accompagnés d'un signe négatif. Lors que l'Algérie a convoqué l'Assemblée générale en session extraordinaire, M. Bouteflika, n'a-t-il pas remarqué, comme l'a fait M. Benites alors qu'il présidait avec compétence cette session, que d'aucuns essayaient d'entraver la révision des relations internationales, qui tendait à sauvegarder les droits de la majorité ? Les puissances dominantes de l'ancien système ont essayé d'incriminer le tiers monde en fomentant des crises imaginaires, en semant la discorde parmi les pays du tiers monde, en menaçant de suspendre les envois d'aliments et de vêtements, en incitant aux guerres, en se livrant à l'espionnage, à la subversion et en fomentant des coups d'Etat, ainsi qu'en tirant avantage de certains droits qui leur avaient été donnés pendant la période où ils exerçaient leur puissance et leur domination, mettant ainsi un obstacle à l'adoption des résolutions.

105. La sixième session extraordinaire a fourni une précieuse occasion pour prouver jusqu'à quel point les puissances dominantes étaient peu disposées à s'adapter à l'ordre nouveau. Vous avez pu remarquer leur mépris à l'égard des exigences des pays du tiers monde et leurs tentatives pour dresser un obstacle à toute entente en vue de parvenir à un nouvel ordre économique international. Lorsqu'elles ont compris qu'elles ne pourraient empêcher l'adoption d'un tel ordre, elles ont toutes formulé des réserves. Une telle attitude pouvait-elle être le prélude à la compréhension mutuelle et la solidarité internationale ?

106. Alors que de nombreux aspects de cet ordre international nouveau ont pris forme, on ne saurait admettre que cette tribune — sous la présidence de M. Bouteflika et avec la participation des forces progressistes du monde — puisse devenir un lieu de discorde et de menaces. Des voix discordantes ont essayé d'exploiter cette tribune pour empêcher la discussion des vrais problèmes auxquels se heurte le monde, en recourant aux pressions; les positions arbitraires se sont multipliées. Il est grand temps de dévoiler les motifs qui inspirent ces voix.

107. Nous sommes heureux, aujourd'hui, de l'admission de la Guinée-Bissau; cependant, nous n'oublions pas que les puissances impérialistes n'ont jamais appuyé ce peuple dans sa lutte et ont attaqué le mouvement de libération africain en fournissant une aide à l'ancien Gouvernement de Lisbonne. On ne peut s'attendre que nous oublions l'attitude honteuse des puissances impérialistes simplement parce qu'elles ne se sont pas opposées à l'admission de la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies. Nous ne devons pas oublier l'attitude honteuse des puissances impérialistes qui ont ignoré le mouvement de libéra-

tion africain. Par l'assistance qu'ils ont donnée à l'ancien régime despotique de Lisbonne, ils ont poignardé ce mouvement dans le dos. La nouvelle situation s'est créée, en dépit de l'obstination et de l'opposition de ces puissances. Nous sommes prêts à panser nos blessures, mais nous ne sommes pas prêts à glorifier ceux qui ont fait couler notre sang.

108. Le mouvement de libération africain a rendu un grand service aux peuples du monde impérialiste, en l'affranchissant non seulement de guerres abjectes contre les combattants de la liberté en Afrique, mais en fournissant également à ce monde l'occasion de s'affranchir de régimes tyranniques et corrompus. Les combattants de la liberté en Guinée-Bissau, au Mozambique et en Angola ont lutté pour la cause de l'homme, en tant qu'être humain. Leur victoire a permis au peuple du Portugal de se libérer de plusieurs années d'oppression et d'injustice. Si quelqu'un mérite donc de la reconnaissance pour une telle évolution, c'est le peuple de la Guinée-Bissau et notamment son dirigeant, le regretté Amílcar Cabral, qu'il faut remercier, de même que les peuples de l'Angola et du Mozambique et leurs dirigeants révolutionnaires respectifs.

*M. Banda (Zambie), vice-président, prend la présidence.*

109. L'Assemblée générale aurait pu accueillir cette évolution par la reconnaissance, de la part des puissances impérialistes, de l'échec de leur politique et du déclin de leurs empires politiques et économiques. Pourtant, certaines puissances impérialistes ont voulu se servir de cette tribune pour nous inciter à serrer la ceinture, pour nous menacer d'utiliser les ressources alimentaires et naturelles comme arme politique, et pour nous parler également des droits de la minorité vis-à-vis de la majorité. Nous savons tous parfaitement que ce que l'on demande à ces puissances, ce n'est pas, comme elles le prétendent, de serrer la ceinture, mais de payer le prix du bien-être dont elles jouissent, au détriment de ceux qui meurent de faim, des analphabètes privés d'écoles, des malades privés de médicaments et de ceux qui sont sans abri.

110. L'opulence de ces pays a été édiflée au détriment de ceux qui nous venons de mentionner. Ceux qui sollicitent la coopération auraient dû payer le prix d'une telle opulence. Ils auraient pu faire des sacrifices non assortis de conditions, mais, au contraire, ils veulent maintenir cette opulence fabuleuse et, en outre, demander aux autres de nouveaux sacrifices, que ce soit de bon gré ou sous la menace.

111. Nous ne pouvons comprendre les droits de la minorité, au milieu de la situation chaotique créée par les puissances impérialistes. Pour nous, il ne s'agit que de la continuation des privilèges dont jouit la minorité au détriment d'une majorité asservie. Cette minorité voudrait nous convaincre que le sort futur du monde dépend de la survie des structures qui permettent aux grandes puissances de continuer de drainer à leur profit les ressources du monde. Cette théorie est absolument inacceptable. La démocratie, dans le cadre de la communauté internationale, ne peut être réalisée alors que la minorité refuse de comprendre la nouvelle réalité. Cela ne peut être obtenu que si la minorité accepte les points de vue de la majorité et que si la majorité prend part à l'élabora-

tion de décisions dont dépend le sort des relations internationales. On lance des attaques contre les pays producteurs de pétrole, parce qu'ils veulent détenir les leviers de commande dans la fixation des prix. A tout le moins, cela ne fait que traduire la crainte des pays industrialisés de voir ce phénomène se généraliser aux produits de base. Les pays industrialisés ont fondé leur économie sur une dynamique qui tendrait à ce que les matières premières soient achetées au prix le plus bas et que les produits manufacturés soient vendus aux taux les plus élevés. Il est évident que ces pays ne sont pas prêts à renoncer à cette formule; d'où leur campagne orchestrée dans ce sens.

112. Notre sort peut-il dépendre de pays qui, même s'ils constituent une minorité, ne sont intéressés qu'à protéger leurs droits, sans reconnaître leurs devoirs? Je citerai dans ce sens quelques exemples. Les discussions du groupe de travail chargé de rédiger la chartre des droits et devoirs économiques des Etats révèlent que les puissances impérialistes n'entendent pas renoncer aux bénéfices qu'elles ont obtenus illégalement lorsqu'elles contrôlaient le destin du monde. Ces pays n'ont exposé leurs politiques qu'en considérant uniquement l'avenir de leurs propres économies. Aucun d'eux n'a parlé de l'avenir politique et économique du monde. Aucun d'eux n'a admis l'échec de la politique économique et monétaire que ces pays ont imposé au monde. Aucun pays n'a dénoncé le pillage organisé par les sociétés multinationales, qui veulent toujours s'arroger la part du lion dans le partage des revenus des produits du tiers monde. Ils n'ont pas mentionné leur intention de réduire l'écart qui sépare leur économie de pays développés de l'économie des autres pays. Ils n'ont pas fourni non plus d'assistance dans le domaine de la technologie. Ils n'ont pas offert d'aider ceux qui combattent pour la réalisation de leur droit à l'autodétermination et le contrôle de leurs ressources naturelles. Ils n'ont offert leur appui qu'en paroles. Ils ont demandé que les pays du tiers monde continuent de vendre leurs produits aux prix les plus bas afin que l'économie du monde ne s'effondre pas. Comme si des années d'erreurs, de vols et de pillage auxquels ont été soumis les peuples du monde ne suffisaient pas! Ils voulaient que les pays du tiers monde demeurent des colonies politiques, ou tout au moins demeurent des pays dominés sur le plan économique en vendant leurs produits aux prix les plus bas pour aider les puissances impérialistes à maintenir leur hégémonie sur leur économie et leur destin. Nous estimons qu'il est évident que la pratique de cette politique est une tromperie, et même une tromperie absurde, qu'on ne peut pas passer sous silence.

113. Ceux qui vendent le blé et veulent l'exploiter pour intervenir dans les affaires intérieures des autres pays sont injustes et violent les valeurs éthiques internationales; ils ne peuvent prétendre donner des leçons d'éthique aux autres pays.

114. L'embargo arabe sur la fourniture du pétrole aux Etats-Unis était une réaction à l'agression que cette puissance impérialiste ne cesse de pratiquer contre nos peuples. Qui peut penser que nous allions fournir l'énergie à un pays qui nous attaque chaque jour, par l'intermédiaire de ses agents sionistes, afin de satisfaire son besoin de dominer et de diriger

le monde ? Les Etats-Unis continuent de tromper les peuples qui luttent pour leur liberté. En même temps, ils fournissent des armes et des moyens de destruction aux racistes afin de maintenir leur hégémonie sur les peuples du monde. Nous ne sommes pas disposés à fournir du carburant à de telles fins. En plaçant ces faits dans leur vrai contexte, nous voyons le visage odieux des éléments qui prétendent se préoccuper du sort du monde. Le prix des armements militaires fournis aux sionistes, à un certain moment, aurait suffi à nourrir les millions de personnes qui meurent de faim au Sahara; pourtant, jusqu'à maintenant ils n'ont fait que des promesses vaines et assorties de conditions à des gens qui meurent de faim.

115. Le vrai problème réside dans le rétablissement de l'équilibre économique des puissances dans le monde et la restructuration d'une économie mondiale nouvelle conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire; les pays industrialisés, sous la conduite des Etats-Unis, ont fait des réserves parce que cette résolution ne répondait pas à leurs désirs.

116. Je voudrais parler d'un signe positif qui caractérise cette session : il est possible aujourd'hui de discuter de questions dans leur véritable contexte. Nous n'avons plus peur de parler ouvertement. La Palestine est un problème qui préoccupe le monde dans son ensemble et il n'y a pas de raison de ne pas l'appeler par son nom véritable. Le problème n'est pas l'armistice, ni la question du Moyen-Orient. Il ne s'agit pas du dégagement des forces. Ce n'est pas un problème de compromis. Cette question est un fait flagrant : une terre sacrée a été usurpée et les droits d'un peuple ont été foulés aux pieds. Ce peuple vit loin de sa terre et de ses foyers depuis plus d'un quart de siècle.

117. Les puissances impérialistes et colonialistes et leurs agents subversifs ont essayé d'empêcher que cette question soit examinée à l'échelle internationale. Mais le monde a été témoin d'un changement qui a rendu possible l'inscription de cette question à l'ordre du jour afin de parvenir à une solution appropriée. Le monde, et cette assemblée en particulier, ont été mis en garde contre toute solution basée sur les compromis ou les marchandages; ils ont été également mis en garde contre le refus de reconnaître les réalités et tout projet de partage contraire à l'esprit de la Charte. Aujourd'hui, nous mettons en garde contre toute solution envisagée par les prétendus faiseurs de miracles. Les miracles sont réalisés uniquement par les peuples qui luttent; la solution ne peut être apportée que par le peuple palestinien lui-même. L'invitation aux représentants légitimes des Palestiniens de participer aux discussions donnera au débat un caractère sérieux et réel. Ce fait réduira au silence ceux qui veulent dénaturer la juste lutte du peuple de Palestine.

118. Ceux qui ont essayé d'empêcher l'inscription de cette question à l'ordre du jour et qui ont qualifié les Palestiniens et leurs représentants de saboteurs et de terroristes, ignorent l'histoire de l'Organisation des Nations Unies et de la lutte des peuples. La plupart des participants à cette discussion qui représentent le tiers monde ont été naguère qualifiés de terroristes. Pourtant, leur lutte a triomphé et ils sont

devenus les vrais représentants des peuples aux Nations Unies.

119. La situation de Chypre est extrêmement importante pour la sécurité et la paix dans la région. Elle nous affecte également dans nos sentiments humains. Les puissances impérialistes ont voulu suivre la même ligne de conduite que dans d'autres situations, en fabriquant des solutions et en recourant à des compromis. Mais l'Assemblée générale doit se rappeler que le Royaume-Uni assume la plus grande responsabilité dans la tragédie chypriote. Ce pays n'a jamais quitté un pays affligé des maux de son colonialisme sans y laisser un problème ou les racines d'un problème. Il est temps que ce complot soit dénoncé. L'influence du Royaume-Uni, ses bases et ses alliés doivent être isolés, et on ne doit plus les laisser empoisonner les relations internationales. Laissons Chypre aux Chypriotes, qu'ils soient turcs ou grecs. Le développement des relations mutuelles entre les deux communautés et la protection des droits de chaque communauté prépareront la voie à une solution pacifique qui permettra à l'île de recouvrir son indépendance et sa position de pays non aligné, et la libérera des bases des puissances impérialistes et de leurs alliés.

120. La Méditerranée est sillonnée par les flottes militaires de pays qui ne sont pas riverains. La présence de la sixième flotte et la tentative de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de s'implanter à Chypre constituent une menace à la paix et à la sécurité de la population dans son ensemble. Il faut agir de manière sérieuse afin que la Méditerranée devienne un lac de paix et de civilisation, à l'abri des rivalités et des zones d'influence.

121. Dans cette déclaration, ma délégation ne traitera pas des autres points de l'ordre du jour. Ils seront étudiés en temps utile au sein des différentes commissions. Aujourd'hui, ce qui nous rend soucieux pour le destin de ce monde, c'est de voir que certains problèmes qui figurent à l'ordre du jour depuis plus d'un quart de siècle n'ont pas encore été résolus. Nous savons que la décision qui sera prise à propos de ces points doit se fonder sur la volonté des peuples concernés, car la Charte, si elle prévoit des dispositions spéciales en leur faveur, ne se préoccupe par contre aucunement des régimes impérialistes.

122. Au cours de cette session, le nombre d'Etats Membres s'est élevé grâce à l'admission de la Guinée-Bissau, du Bangladesh et de la Grenade. Nous souhaitons à ces trois Etats la plus chaleureuse bienvenue. Cependant, nous attendons encore le jour où les représentants des minorités racistes seront remplacés par les représentants authentiques de la Palestine et de l'Afrique du Sud, et celui où nous pourrions saluer les véritables représentants du Zimbabwe. Nous pourrions dire alors que les dispositions de la Charte ont été respectées et que cette organisation est devenue universelle.

123. La décision de l'Assemblée générale [résolution 3207 (XXIX)] de soumettre au Conseil de sécurité la question des pouvoirs du régime raciste de l'Afrique du Sud est une mesure positive, qui doit être suivie par d'autres dans le but de rendre la représentation à cette assemblée générale conforme aux dispositions de la Charte. Car comment l'Assemblée peut-elle admettre des Membres qui ont violé les disposi-

tions de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ? L'idée selon laquelle cette question devrait être étudiée dans un contexte juridique ou procédural revient à sacrifier la dignité de l'homme pour mettre en application des considérations d'ordre technique. Soumettre cette question au Conseil de sécurité dévoilera les intentions impérialistes de certaines puissances et révélera le lien organique qui les lie au régime raciste d'Afrique du Sud. Cela ne devrait toutefois pas empêcher cette assemblée d'exposer son point de vue sur la question, ce qui en soi-même constitue un bon départ.

124. Tandis que nous attendons la liquidation complète du colonialisme dans les colonies portugaises, nous sommes préoccupés par l'attitude d'un voisin du Portugal qui continue à occuper et à dominer un territoire arabo-africain. L'obstination de l'Espagne en ce qui concerne Sakiet El Hamra et Rio de Oro place ce pays au bas de la liste des vieilles puissances impérialistes qui n'ont pas encore compris le mouvement de l'histoire. La position obstinée de l'Espagne est en effet contraire à ce mouvement. Tout argument présenté par l'Espagne pour justifier sa présence dans cette région n'est rien d'autre qu'un argument de colonialiste. Les habitants de la région et leurs frères arabes sont à même d'accéder à la liberté et de promouvoir leur bien-être sans avoir besoin de l'aide ou de la tutelle espagnole.

125. Un monde nouveau est né aujourd'hui. Il faut absolument établir de nouvelles règles qui soient compatibles avec cet avènement. Les Nations Unies doivent devenir un instrument efficace pour mettre en application la Charte. Nous, la majorité — et nous sommes fiers d'en faire partie — nous avons le devoir d'établir de nouvelles bases pour l'Organisation. Nous ne nous laisserons pas intimider par l'attitude obstinée des anciennes puissances. Nos relations ne seront pas affectées par ceux qui voudraient volontairement semer la discorde. En fait, nous sommes en train de mettre un terme à nos relations avec les anciennes forces racistes, qui doivent être expulsées de cette salle de l'Assemblée, et parallèlement accueillir de nouvelles délégations représentant des pays amis.

126. Les nouvelles puissances économiques du monde ont sans cesse consenti des sacrifices dans l'intérêt du monde qu'elles n'ont jamais essayé d'exploiter. Par contre, les anciennes puissances économiques se sont abstenues de soulager les souffrances qui assaillaient les peuples du monde, qu'elles continuent d'exploiter. Les peuples du tiers monde n'ont jamais détruit leurs matières premières comme l'ont fait les pays développés lorsqu'ils brûlaient leurs récoltes à un moment où des gens mouraient de faim. Les pays producteurs de pétrole n'ont jamais utilisé le tiers de la production totale de l'énergie mondiale dans l'achat de produits de luxe extravagants et compliqués qui ne sont l'apanage que de quelques-uns. Au contraire, ces pays produisent les matières premières, les exportent et les mettent à la disposition du monde, et quels que soient les revenus qu'ils puissent en tirer, ils les utilisent au service de leur développement. Quels que soient les excédents qui en découlent, ils les partagent avec équité et dignité. De plus, ces pays n'ont jamais essayé de recourir à la fourberie ou à la corruption et ils n'ont

jamais utilisé leurs services de renseignements pour faire tomber des gouvernements légitimes. Bien au contraire, l'assistance qu'ils octroient est destinée à aider les mouvements de libération nationale à s'affranchir de l'impérialisme, de l'oppression et de l'*apartheid*.

127. Quatre-vingt pour cent de la population mondiale sont les propriétaires légitimes de leurs ressources naturelles et ont le droit de discuter de leurs propres affaires et de les gérer. Maintenant que la route est libre, nous devons suivre son cours, même si cela ne plaît pas à certains.

128. M. KOTSOKOANE (Lesotho) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de mon gouvernement et de ma délégation, je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M. Bouteflika, fils vaillant et illustre de l'Afrique, à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la vingt-neuvième session de cette assemblée. Son pays, sous la direction éclairée de son président, Houari Boumédiène, a joué un rôle très important dans les affaires de notre continent, et je dirai même dans les affaires du monde. Nous assurons M. Bouteflika de notre coopération dans l'accomplissement de ses lourdes responsabilités.

129. En tant que petit pays, nous sommes particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation — la Grenade, le Bangladesh et la Guinée-Bissau — qui, j'en suis sûr, contribueront, chacun pour leur part et d'une manière positive, à notre recherche de la paix et de la justice sociale. Leurs traditions différentes du point de vue politique et social ajouteront à la somme de nos connaissances et à notre compréhension des problèmes qui affectent notre monde indivisible. Leur présence n'augmente pas seulement le nombre mais amplifie également la voix des petits pays du monde dans leur lutte contre toutes les formes de néo-colonialisme.

130. Les orateurs précédents ont parlé avec autant d'éloquence que de modération des problèmes économiques et politiques dans le monde, je n'y ferai donc allusion que brièvement. A propos de l'Afrique, nous entendons souligner quelques-uns des problèmes du sous-développement économique et les incidences, sur le plan des relations entre les hommes, du colonialisme et du racisme. A ce propos, nous tenons à appuyer la déclaration importante et éclairée faite ce matin [2262<sup>e</sup> séance] par le général Mohamed Siad Barre, président de la République démocratique somalie, dont la voix est celle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et nous prions l'Assemblée de lui prêter son attention.

131. Nous sommes certes sensibles aux mesures prises par les superpuissances pour parvenir à un accord sur diverses questions internationales; mais nous ne croyons pas qu'elles soient seules capables d'apporter la paix et la sécurité au monde. En fait, nous nous méfions des discussions et des accords conclus en dehors des Nations Unies, parce que les intérêts des superpuissances ne sont pas nécessairement ceux de l'humanité.

132. A notre avis, les Nations Unies seules peuvent sauvegarder les intérêts des nombreux petits pays qui n'ont aucune ambition politique, économique ou militaire. Ce n'est que par les Nations Unies que les

espérances et les craintes de la majorité des habitants du monde peuvent s'exprimer. En d'autres termes, la détente entre les superpuissances n'a aucun sens dans la mesure où elle ne garantit ni la paix ni la sécurité; et j'en veux pour preuve l'échec des pourparlers sur le désarmement, la poursuite des guerres en Indochine, et la tension au Moyen-Orient. Pour nous, la détente des superpuissances semble un accommodement mutuel plutôt qu'une recherche de paix permanente.

133. La situation au Moyen-Orient demeure explosive, parce que les superpuissances utilisent Israël et certains pays arabes comme des pions sur l'échiquier international. Il ne saurait y avoir de paix dans la région jusqu'à ce qu'Israël abandonne toutes les terres arabes occupées et reconnaisse les droits légitimes des Palestiniens, qui devraient participer à toutes les discussions et à toutes les négociations. Ceci, croyons-nous, peut être fait sans porter atteinte à l'existence d'Israël en tant qu'Etat. Mais Israël ne saurait prétendre exister aux dépens des Palestiniens.

134. Les peuples d'Indochine devraient être encouragés à façonner leur propre destin par le dialogue. L'ingérence politique ou l'intervention militaire de tiers ne sauraient qu'aggraver la situation et prolonger la division et la lutte en Corée, au Viet Nam, au Laos et au Cambodge. Où que ce soit et chaque fois que possible, les Nations Unies seules devraient être autorisées à faire acte de médiation ou d'intervention, car, comme nous l'avons dit, ceux qui interviennent en tant que nations n'ont pas nécessairement à cœur l'intérêt de toute la région, et nous pensons donc que l'Organisation des Nations Unies est le seul organe qui puisse représenter les petites puissances, lesquelles sont souvent utilisées comme des instruments par les grandes puissances.

135. La violation de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre, membre du mouvement des pays non alignés, ne peut que susciter l'anxiété et l'angoisse à l'égard de l'existence même de petits pays qui refusent de se laisser entraîner dans les groupes de puissances existants. Une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant et souverain, quel qu'en soit le prétexte, ne saurait être approuvée ni acceptée. Il faut donc, au nom de la paix, que tous les intéressés acceptent la décision du Conseil de sécurité sur cette question et que soient rétablis les droits constitutionnels légitimes à Chypre.

136. La situation économique internationale peut être qualifiée de critique. L'inflation échappe à tout contrôle et menace l'économie de tous les pays, industrialisés et non industrialisés, capitalistes et socialistes. En plus de l'inflation, on se trouve placé devant l'instabilité du système monétaire international, et ces deux facteurs ont un effet délétère sur le commerce international. Le système économique occidental fondé sur la libre entreprise est devenu un monstre qui, tel Frankenstein, consume non seulement son créateur mais tous ceux qui ont à faire à lui. Aucun remède ne semble à portée de main. L'économie des petits pays est menacée du fait des actes des grands associés commerciaux internationaux et des nababs du système monétaire international.

137. Il n'est à ce jour aucune preuve que la sixième session extraordinaire ait entraîné le moindre change-

ment dans les attitudes et les méthodes des principaux pays commerçants du monde. Au mépris total des signes de nos temps, les capitalistes fanatiques se cramponnent au vieil ordre économique avec ses iniquités et ses inégalités. Les pauvres dans le monde, exploités sans pitié depuis des générations, demandent une juste part du gâteau de l'économie mondiale. Si leur appel à la justice et à l'équité reste ignoré encore trop longtemps, ils devront alors rechercher le salut par leurs propres moyens et, s'il le faut, par de nouvelles alliances économiques. Nous ne comprenons pas pourquoi 80 p. 100 de la population mondiale qui contrôlent les principales ressources continuent à devoir se plaindre des mauvais traitements de quelques-uns, tout en se laissant en même temps opprimer. Nous sommes d'avis que les pays en développement dans le monde devraient rejeter l'exploitation économique aussi catégoriquement qu'ils l'ont fait de l'oppression politique et de l'asservissement.

138. Nous avons pleinement participé à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Caracas, et nous sommes heureux que la communauté internationale ait accepté le principe que les mers et les ressources qu'elles renferment sont le patrimoine commun de l'humanité. Nous espérons que cela évitera la colonisation des mers par ceux qui possèdent la technique et la force financière nécessaires. Nous souhaitons que la prochaine session de cette conférence parvienne à un accord sur des projets d'articles d'une convention internationale qui non seulement garantisse le droit de libre accès à la mer pour les Etats sans littoral mais qui les protège et permette que les mers et les océans soient exploités au profit de l'humanité tout entière.

139. Nous avons déjà indiqué que le Président de la République démocratique somalie a parlé avec autorité des problèmes de l'Afrique. Nous ne ferons donc allusion qu'à quelques-uns d'entre eux.

140. Les problèmes d'ordre social, économique et politique de l'Afrique ont de nombreuses causes; mais, au premier rang de ces causes, il y a l'insuffisance alimentaire, tant en qualité qu'en quantité, due à l'ignorance et au manque de fonds, dans cet ordre. Il faudrait consacrer du temps, des efforts et de l'argent à la formation et à l'éducation des cultivateurs africains pour leur enseigner les principes fondamentaux et les techniques de la culture et de l'élevage.

141. Ceux d'entre nous qui connaissent l'Afrique savent que de grandes régions de ce continent se prêtent écologiquement à une production agricole excellente et à l'élevage. Ce qui manque, ce sont les connaissances techniques. Toutefois, les techniques nécessaires sont infiniment simples. Ce n'est pas de machines que nous avons besoin; ce dont nous avons besoin, c'est du sacrifice et de l'abnégation de nos peuples, de sorte que nous puissions produire nos propres aliments, cesser d'aller quêter, le chapeau à la main, et cesser de nous plaindre de la destruction des cultures par ceux qui les utilisent en tant que moyens de tordre le bras à ceux qu'ils veulent avoir sous leur coupe.

142. Dans plusieurs parties de l'Afrique, la production agricole pourrait être sérieusement augmentée par l'application de méthodes et de techniques éprou-



vées. La disponibilité de fonds pour l'achat d'éléments agricoles tels que les engrais, les semences, les insecticides, ne suffirait pas, en elle-même, à augmenter la production. Ce qu'il faut, ce sont les connaissances et une attitude nouvelle fondée sur un travail d'arrachepied et la confiance en soi. Ceci a été dit et redit, à d'innombrables reprises, par les dirigeants africains, qui ont essayé d'encourager leurs peuples au retour à la terre et à la production des aliments nécessaires. Le développement rural dans le secteur agricole devrait d'abord, viser, à l'autarcie pour les aliments de base, car ce n'est que lorsque les hommes sont heureux et sains qu'il peuvent devenir productifs et accueillir des idées nouvelles.

143. Selon la Déclaration de l'OUA sur la coopération économique et technique, adoptée l'année dernière à Addis-Abeba, au dixième anniversaire de l'OUA, les Etats africains devraient s'efforcer d'accumuler leurs propres réserves alimentaires et d'encourager le commerce entre eux. Ceci est possible. C'est seulement ainsi que ces Etats pourront réduire leur dépendance de fournitures incertaines des pays étrangers qui, eux-mêmes, souffrent d'une grave pénurie en grains et en produits d'élevage ou utilisent leurs surplus comme moyens de pression. Nous espérons que les délégations africaines à la Conférence mondiale et alimentaire, qui se tiendra prochainement à Rome, examineront sérieusement la question et ne chercheront pas à obtenir des aliments de ceux qui ne veulent pas en donner.

144. Sur le plan politique, l'Afrique a marqué quelques progrès, mais il y a beaucoup à faire encore avant que le continent ne soit finalement débarrassé de tous les vestiges du colonialisme et du racisme.

145. Le succès de la lutte et l'accession à l'indépendance de la Guinée-Bissau, sous la direction du Partido Africano da Independência de Guiné e Cabo Verde (PAIGC), ont donné un élan aux événements du Mozambique, où il y a maintenant en place un gouvernement provisoire dirigé par le Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO). Il y a une semaine, nous étions à Lourenço Marques aux fins de marquer notre solidarité avec les forces de libération et de les encourager. Dans le contexte de l'Afrique australe, ce n'était pas un simple geste, mais plutôt un appui visible au premier ministre Chissano et à ses collègues, qui vivent et travaillent dans une atmosphère empoisonnée par des siècles d'oppression raciale et de discrimination. En effet, telle est bien la maladie de l'Afrique australe — l'oppression raciale, la discrimination raciale, l'exploitation raciale — et ceux qui y vivent savent ce que cela signifie que de vivre sur son propre continent sous l'oppression de régimes minoritaires. Nous avons été frappés par les heureux rapports de travail qui existent entre le Gouvernement du FRELIMO et le Haut Commissaire portugais; mais la vigilance s'impose pour déjouer les activités néfastes des réactionnaires, à l'intérieur et à l'extérieur du Mozambique. En fait, en Rhodésie et en Afrique du Sud, on dit que les Portugais ont abandonné leur cause. C'est là l'attitude que les régimes minoritaires racistes adoptent, plutôt que de voir les réalités telles qu'elles sont et de changer de politique.

146. Pour ce qui est de la Namibie, nous nous joignons sans réserve aux décisions de cette organisation. Les habitants du Territoire doivent être mis à même

de déterminer leur propre destin selon le principe "un homme, une voix", et non sur la base de groupements de populations, ce qui est une autre façon de désigner l'*apartheid*. Ne nous laissons pas tromper par le stratagème du régime de Pretoria qui prétend que les habitants du Sud-Ouest africain seront appelés à décider de leur propre destin. L'idée est qu'ils se rencontrent en tant que populations plutôt qu'en tant qu'habitants individuels dans un pays libre, et la base de l'*apartheid*, c'est la division des populations.

147. Avec l'indépendance imminente du Mozambique et, nous l'espérons, de l'Angola aussi, les jours du régime raciste rebelle de Salisbury sont comptés. Continuer de résister aux changements, c'est courtiser le désastre, car aucune mesure d'oppression ou de brutalité ne découragera ni ne détournera le peuple du Zimbabwe de sa détermination à devenir libre dans son propre pays. Avec l'appui moral et matériel de la communauté internationale, ce peuple ne peut que l'emporter.

148. A propos de l'*apartheid*, un des problèmes éternels de cette organisation, je dirai que notre opposition à ce régime découle de notre croyance aux droits fondamentaux de l'homme, tels qu'ils sont énoncés et compris par la communauté internationale, et non pas d'une haine du Blanc. Comme le Président de l'OUA l'a dit ce matin [2262<sup>e</sup> séance], les Africains ne sont pas vindicatifs, et, après 300 ans de présence blanche en Afrique australe, nous ne croyons pas que quiconque songe à pousser les Blancs par la force hors de l'Afrique australe. On leur demande simplement de permettre aux autres de vivre tranquillement leur propre vie sans être dérangés. On demande aux Blancs de ne pas s'arroger le pouvoir économique et politique de décider du destin d'un peuple qui constitue la majorité. Nous n'avons jamais cru à la supériorité d'une race sur une autre, et, en tant que chrétiens, nous croyons en la valeur de la personne humaine. L'*apartheid* est inacceptable, parce qu'il repose sur la peur et qu'il est donc injuste. Il dégrade et brutalise ceux qui le pratiquent, aussi bien que ceux qui en sont victimes. Nous vivons dans le voisinage immédiat de ce système et, par conséquent, on ne saurait nous accuser de parler sans connaître les faits, ou par malveillance. C'est un système mauvais, et j'en donnerai un simple exemple pour montrer qu'il dégrade même ceux qui l'appliquent : récemment, trois hommes blancs — âgés de 18 à 48 ans — ont assassiné une Africaine en lui faisant boire un acide par la force. Voilà ce que j'appelle la dégradation de l'*apartheid*.

149. A moins que l'Afrique du Sud ne modifie sa position rigide sur les questions raciales, il ne saurait y avoir de dialogue constructif entre elle et la plupart des Etats indépendants d'Afrique. Plus elle tarde à adopter une telle attitude, plus grand est le danger d'un conflit racial brûlant en Afrique australe. En tant que son plus proche voisin, nous ne saurions envisager semblable perspective avec tranquillité. Nous parlons, non pas parce que nous haïssons l'Afrique du Sud, mais parce que nous sommes entourés par elle, parce que nous vivons à ses côtés et, s'il y a un affrontement quel qu'il soit — militaire, économique ou autre — le Lesotho, le Botswana et le Souaziland, ne pourront s'y soustraire. Nous ne pouvons donc manquer d'être inquiets. Par leurs rapports avec le

nouveau Gouvernement portugais, les Africains ont démontré au monde qu'ils ne s'opposent pas aux Blancs en tant que tels, mais qu'ils s'opposent à l'injustice et à l'oppression. L'Afrique du Sud tirera-t-elle un enseignement de l'expérience portugaise ou continuera-t-elle d'agir au défi de l'opinion publique, en croyant à tort que tout le monde est dans l'erreur, sauf elle ?

150. M. DORALTA (Tchad) : La délégation du Tchad salue avec plaisir l'élection de M. Bouteflika à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Organisation des Nations Unies. Le Tchad, qui a toujours cultivé des relations étroites et fraternelles avec l'Algérie, se réjouit de cet heureux événement et lui exprime ses sincères félicitations. Bien que jeune, M. Bouteflika a su exprimer avec vigueur, au sein de cette assemblée et ailleurs, depuis 12 ans, sa foi et son idéal en l'avènement d'un monde meilleur où doivent triompher paix, liberté et justice; il a su adopter des positions justes, même si elles heurtaient quelques susceptibilités, accumuler en définitive une somme d'expérience qui justifie pleinement son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. Nous avons donc confiance dans son expérience d'Algérien et de diplomate pour mener au succès les travaux de cette vingt-neuvième session. Nous souhaitons en particulier que, si grâce à des compromis, nous parvenons souvent, lors de telles assises, à adopter des résolutions mirobolantes, il soit possible de trouver maintenant les voies et moyens de rendre celles-ci opérantes.

151. Qu'il me soit permis aussi de rendre un hommage particulier au Président sortant, M. Benites, pour le dévouement et la compétence avec lesquels il a dirigé les travaux de notre dernière session ainsi que ceux de la session extraordinaire sur les matières premières et le développement.

152. Nos félicitations s'adressent également au Secrétaire général et à ses collaborateurs. M. Kurt Waldheim s'est distingué dans l'exercice de ses fonctions comme un véritable apôtre de la paix. Son nom est intimement lié à la libération de la Guinée-Bissau, à l'arrêt des combats à Chypre, au début d'une solution souvent très difficile au Moyen-Orient, sans compter sa ferme détermination de venir en aide aux peuples éprouvés et démunis.

153. Enfin nous saluons avec joie l'entrée de nouveaux Etats au sein de notre organisation à savoir : la République populaire du Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau. L'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies est une victoire éclatante du PAIGC et des vaillants combattants qui ont su mener la lutte sacrée de l'indépendance sous le haut commandement politique de notre regretté Amílcar Cabral. Nous saisissons l'occasion pour honorer également la mémoire d'Eduardo Mondlane et de tous ceux qui ont payé de leur vie la lutte pour la libération africaine.

154. Les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont parlé avec éloquence de tous les problèmes qui se posent à la communauté internationale, en l'occurrence de la décolonisation, des droits de l'homme, de l'émergence du tiers monde sur la scène économique internationale, dominée jusque-là par quelques privilégiés, de la crise de l'énergie, de l'inflation, du

droit de la mer, de la population et de l'alimentation. Cependant, l'évocation de ces problèmes par chacun de nous ne fait que confirmer la nécessité pour tous de trouver des solutions concrètes.

155. La délégation tchadienne enregistre avec satisfaction la récente déclaration du Gouvernement portugais de reconnaître le droit à l'indépendance de tous les territoires se trouvant encore sous sa domination. Mais sa satisfaction serait plus grande si les intentions du Portugal se traduisaient en actes concrets permettant aux territoires concernés de recouvrer sans délai et sans condition leur liberté et leur souveraineté.

156. L'Espagne aussi doit libérer le Sahara, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, en consultation avec les Etats limitrophes directement intéressés. Aussi, nous nous félicitons de l'accord intervenu entre la Mauritanie et le Maroc visant à présenter ensemble une demande pour que la Cour internationale de Justice statue sur le différend qui les oppose à l'Espagne.

157. La décolonisation ne doit pas se limiter aux seuls territoires sous domination portugaise ou espagnole. En effet, la situation des autres territoires encore occupés ne nous laisse pas indifférents. Mon pays, fidèle aux principes de la Charte des Nations Unies et de la charte de l'OUA, réaffirme une fois de plus qu'il continuera d'appuyer fermement tous les efforts en faveur de l'autodétermination des peuples encore dominés, où qu'ils se trouvent dans le monde.

158. Mais comment évoquer ces problèmes sans déplorer la situation en Afrique australe ? C'est avec amertume que nous constatons qu'en Rhodésie et en Namibie rien ne s'améliore, tandis qu'en Afrique du Sud, le système raciste en place s'obstine à perpétuer la politique d'*apartheid*. Ces régimes oppresseurs ainsi que leurs acolytes doivent se rendre à l'évidence que la marche de l'histoire est irréversible et qu'ils doivent s'adapter aux circonstances nouvelles en faisant appel à la sagesse et à la raison.

159. La situation au Moyen-Orient demeure toujours préoccupante. Les efforts de paix enregistrés il y a quelque temps se sont rapidement évanouis à cause de la persistance d'Israël dans sa politique d'agression. Israël doit retirer ses troupes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 pour permettre aux efforts de paix d'aboutir. La détresse du peuple palestinien retient naturellement notre attention. Cette question, à notre avis, ne saurait trouver de solution juste et durable tant que le peuple palestinien continuera de vivre en marge de ses frères de la région, privé de son patrimoine national.

160. Nous déplorons les événements de Chypre qui ont coûté la vie non seulement à d'innombrables Chypriotes, mais aussi à des messagers de la paix, tombés sous la bannière même des Nations Unies. Cette crise qui a pour source l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'île menace non seulement l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, mais également la paix et la sécurité mondiales. Nous souhaitons que les négociations actuellement engagées entre les représentants des deux communautés aboutissent à sauver l'intégrité du territoire et la souveraineté de l'île où jadis Chypriotes turcs et grecs cohabitaient paisiblement.

161. En Asie du Sud-Est les hommes continuent de tomber chaque jour. La violation sans cesse répétée de l'Accord de Paris rend la situation toujours tendue au Viet Nam. Ma délégation estime que l'application intégrale de cet accord permettrait de sortir de l'impasse.

162. Concernant le Cambodge, la délégation tchadienne reconnaît que le Gouvernement royal d'union nationale, présidé par le prince Sihanouk, est l'unique représentant du peuple cambodgien, pour la bonne raison qu'il bénéficie du soutien de la totalité du peuple cambodgien et de plus de 60 Etats Membres de notre organisation. La clef du rétablissement de la paix au Cambodge ne peut se trouver que dans la cessation de l'ingérence étrangère.

163. En Extrême-Orient, la Corée ne pourra jouir de la paix que lorsque la question de l'unification aura été tranchée à la satisfaction des deux parties intéressées. La décision de la vingt-huitième session portant dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée<sup>2</sup> est un pas positif dans la recherche d'une solution juste et équitable de la question. La délégation tchadienne, qui s'est associée à cette décision, se déclare prête à appuyer toute initiative susceptible de contribuer à la création de conditions favorables à la réunification pacifique de la Corée.

164. La sécurité internationale qui nous tient à cœur à tous ne sera qu'un vain mot tant que le désarmement dont on parle depuis des années ne deviendra pas effectif. Alors que chaque année les résolutions adoptées recommandent le désarmement général et complet, nous assistons l'année suivante à des essais nucléaires souterrains ou à ciel ouvert, à des livraisons massives d'armes de toutes sortes, sans avoir la certitude de prévenir toute hostilité qui viendrait à surgir quelque part et moins encore le risque d'escalade qui mènerait à l'affrontement nucléaire. La délégation tchadienne se joint à celles qui l'ont précédée pour en appeler une fois de plus à la conscience des puissances productrices d'armes nucléaires et conventionnelles pour prendre des mesures efficaces de désarmement.

165. L'année qui s'est écoulée depuis notre dernière rencontre a été une période agitée pour l'économie mondiale. La guerre d'octobre 1973 a laissé percevoir des manifestations d'un processus économique jusqu'à camouflé sous le fondement actuel de l'ordre économique international. Les bâtisseurs et les tenants de ce système voyaient accroître leur économie au détriment de la majorité des peuples du globe. Il a fallu l'union des pays producteurs de l'or noir, pour que le monde unanime déchante : inflation généralisée, décélération notable de la croissance économique, dérèglement des paiements internationaux. A la vérité, les origines de ces troubles proviennent des déséquilibres et des injustices qui ont persisté dans les relations économiques internationales depuis la seconde guerre mondiale, et qui ont provoqué une croissance accélérée d'un groupe de pays industrialisés par le biais du transfert des matières premières à bon marché.

166. Lorsque le pillage a atteint son paroxysme, les nations démunies ont avec insistance fait appel à l'interdépendance économique et à la coopération pour que le déséquilibre et les injustices soient corrigés.

Qu'ils s'appellent stabilisation des cours des matières premières, transferts accrus des ressources réelles aux pays en développement, meilleure organisation des marchés financiers internationaux, autant de vœux qui sont restés vains pour les nations nanties, parce qu'il ne coûtait rien de les ignorer ou de les reporter à demain, à jamais. Mais voici venu le temps où ces appels du tiers monde deviennent une réalité. Aucune nation ne peut être fière d'avoir une société riche dans un monde frappé par la misère, la famine, la maladie. Le Président de la Banque mondiale vient de proclamer hautement aux assises de cette institution que "un milliard d'êtres humains de notre globe sont condamnés à mort, dans la situation actuelle des forces économiques".

167. Chacun des événements que vit le monde en crise économique — détérioration des termes de l'échange, inflation galopante et généralisée, renchérissement du pétrole, ralentissement de la croissance de certains pays — aurait eu à lui seul de graves répercussions sur les pays en développement. Leur conjonction a conduit certaines nations au bord de la catastrophe. Les pays dont le revenu moyen par personne est inférieur à 200 dollars ont vu leur revenu baisser en valeur réelle. Le montant de l'aide au développement — déjà réduite — n'augmente pas pour compenser les effets de l'inflation.

168. C'est devant cette situation effroyable que mon pays, le Tchad, subit les répercussions de la crise actuelle. En effet, à l'inflation importée s'ajoutent, bien entendu, tous les facteurs de hausse des prix d'origine intérieure propres aux économies en développement qui sont souvent liés à des insuffisances structurelles en matière d'équipement et de technologie. Il importe qu'à la suite de la consternante aventure économique de notre temps, nous puissions ensemble développer une coopération qui soit le reflet d'une politique de solidarité permanente et renforcée. A cet égard, la solution équitable et réaliste est de remettre en ordre l'économie mondiale par l'application concrète du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

169. Le Gouvernement tchadien tient à exprimer sa reconnaissance et sa gratitude aux Etats frères et amis, aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, dont le soutien moral et matériel a permis de limiter les conséquences et les effets de la sécheresse qui s'est abattue sur son territoire national. Le Gouvernement tchadien apprécie particulièrement les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en vue de mobiliser l'opinion internationale en faveur des pays frappés par cette calamité naturelle. Devant cette catastrophe, M. Kurt Waldheim a exprimé ses craintes en déclarant que d'ici à moins de 50 ans, d'ici la fin du siècle peut-être, la progression du désert risque de rayer de la carte trois ou quatre pays africains.

170. En outre, un savant anglais, M. Derek Winstanley, se fondant sur les cycles passés de la pluviosité en Grande-Bretagne conclut que la sécheresse continuera inexorablement sa progression jusqu'en 2030. Est-ce à dire qu'en moins d'une génération on n'entendrait plus parler de certains pays du Sahel ? Perspective redoutable à laquelle M. Boerma, directeur de la FAO, préconise une solution en déclarant

“Les dons indispensables ne sont qu’une solution à courte vue; ce dont nous avons besoin, c’est d’un plan permanent de ravitaillement en eau pour vaincre le désert et permettre l’implantation des forêts.”

171. Or l’eau ne manque pas au Sahel. Le problème est de parvenir à exploiter rationnellement les pluies, les fleuves et les nappes d’eau souterraines. Dès lors, pour les peuples déshérités du Sahel, la caution solidaire des gouvernements et institutions internationales en moyens financiers et techniques importants et adéquats s’avère indispensable pour vaincre le désert. Nous ne pourrions parier de ces calamités naturelles sans évoquer les catastrophes dont le Honduras et le Pérou ont été victimes. Nous présentons à leurs délégations nos vives condoléances.

172. Face aux nombreux problèmes de développement auxquels doivent faire face les pays pauvres, nous constatons non seulement que l’aide publique a diminué d’un tiers en proportion du produit national brut, mais qu’elle n’est consacrée qu’au financement d’opérations expéditives et à court terme.

173. La délégation tchadienne pense qu’il est temps de s’attaquer aux vrais problèmes de structure de ces pays, notamment des infrastructures routières, hydrauliques et agricoles. Allant plus loin, notre président, le grand compatriote N’Garta Tombalbaye, lançait du haut de cette tribune lors de l’Assemblée commémorative du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation, ce pressant appel :

“Si l’humanité est un océan de misère, c’est parce qu’elle souffre d’une carence de fraternité, c’est parce que, pour vous répéter, tout n’est pas rapporté à l’homme. Le jour où l’homme sera un frère pour l’homme, l’attitude d’un groupe à l’égard d’un autre groupe, l’attitude d’une nation à l’égard d’une autre nation, seront modifiées fondamentalement. Il ne s’agira plus alors d’appréhender un peuple pour l’exploiter, mais de réaliser la satisfaction des besoins globaux, de chercher avidement des techniques de mise en valeur et les modes de relations et d’échanges qui créeront une humanité fraternelle<sup>3</sup>.”

174. Je m’en voudrais de terminer mon intervention sans dire un mot du changement intervenu récemment dans notre politique nationale à la suite de la création, le 27 août 1973, du Mouvement national pour la révolution culturelle et sociale, sous l’égide du grand compatriote N’Garta Tombalbaye, secrétaire général fondateur.

175. Le Mouvement national pour la révolution culturelle et sociale est un mouvement de libération qui rassemble en un seul corps toutes les forces vives de la nation, tous les Tchadiens sans distinction de rang social, de tribu et de religion et les mobilise pour la lutte contre le sous-développement et contre l’esclavage intellectuel et moral. Ce mouvement, qui a pour centre d’intérêt l’homme tchadien, se propose parmi ses objectifs de réconcilier les Tchadiens avec eux-mêmes pour la revalorisation de la culture nationale et le recours aux sources pour découvrir leur identité réelle et profonde de continuer à consolider l’unité nationale et de garantir les libertés démocratiques.

176. Le Mouvement encourage la coopération avec tous les pays amis, à la condition que cette coopéra-

tion soit fondée sur le principe de l’égalité et qu’elle soit respectueuse de l’indépendance et de la souveraineté de l’Etat tchadien; il proclame que le non-alignement et la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats constituent deux principes cardinaux de sa politique extérieure.

177. Après tous les éminents orateurs qui m’ont précédé, je ne pourrais pas parler davantage des problèmes qui nous préoccupent. Pour conclure, j’estime que tout est affaire de conscience de chacun de nous et surtout de foi dans l’avenir de notre organisation.

178. M. BELLIZZI (Malte) [*interprétation de l’anglais*] : Que l’on me permette, tout d’abord, d’adresser à M. Bouteflika les félicitations les plus chaleureuses de la délégation maltaise à l’occasion de son élection unanime à la présidence de la vingt-neuvième session de l’Assemblée générale. En sa qualité de représentant d’un pays avec lequel Malte partage non seulement les influences et les préoccupations découlant de notre patrimoine méditerranéen commun, mais aussi les principes et les idéaux du non-alignement, ma délégation se réjouit doublement de voir M. Bouteflika présider à nos délibérations au cours de la session actuelle.

179. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation pour la façon admirable dont M. Leopoldo Benites a dirigé les travaux de l’Assemblée au cours de l’année écoulée.

180. C’est aussi avec le plus grand plaisir que je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous aux représentants des trois Etats — le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau — dont la récente admission en qualité de Membre de l’Organisation des Nations Unies a rendu le but de l’universalité tellement plus proche.

181. A un moment où la valeur des Nations Unies est mise en cause dans certains milieux, c’est une source d’encouragement que de nouveaux Etats viennent encore frapper à la porte de l’Organisation. Mais au fur et à mesure que notre organisation devient plus universelle, inévitablement la question se pose de savoir si elle devient aussi plus efficace. Comme l’a fait remarquer le Secrétaire général dans l’introduction à son rapport sur l’activité de l’Organisation, de l’année dernière :

“L’Organisation serait beaucoup plus efficace, par exemple, si les Etats Membres prenaient l’habitude d’observer et de respecter toujours les décisions et les conclusions des organes principaux. Elle serait plus efficace aussi si les Etats Membres étaient toujours prêts à user de leur influence pour faire appliquer les décisions de ses organes. Elle serait plus efficace encore si la majorité des gouvernements des Etats Membres cherchaient davantage à atteindre les objectifs internationaux à long terme, et prenaient l’initiative des efforts en vue de les atteindre, qu’à utiliser l’ONU pour réaliser des visées étroites et pour protéger des intérêts nationaux à court terme. Elle serait plus efficace enfin s’il était généralement reconnu, en actes aussi bien qu’en paroles, que les conditions actuelles de vie sur notre planète exigent bien plus de la coopération internationale que la simple protection des intérêts nationaux<sup>4</sup>...”

182. Ce sont là, certes, des mots qui constituent un défi et dont l'actualité ne s'estompe pas, et je suis sûr que nul ici ne contestera la conclusion du Secrétaire général, que l'on retrouve dans l'introduction à son rapport de cette année [A/9601/Add.1, sect. I], selon laquelle la capacité de la communauté internationale de relever ce défi pourrait bien être une condition même de la survie de l'homme.

183. Heureusement, il y a des signes encourageants que cette mise en garde souvent répétée n'est pas totalement ignorée. L'esprit de détente entre les grandes puissances semble avoir acquis un certain élan dynamique, et bien que nous partagions certaines des appréhensions de ceux qui craignent qu'une confiance excessive dans des négociations bilatérales ou même régionales dans des domaines aussi fondamentaux que le désarmement et la recherche d'une paix et d'une sécurité véritables puisse tendre à reléguer les Nations Unies au rôle de simple spectateur, nous ne pouvons que nous féliciter de l'importante contribution en vue de la diminution des tensions internationales qu'ont représentée récemment plusieurs initiatives bilatérales, notamment de la part des grandes puissances. Comme dans le cas des résultats positifs obtenus en négociant le dégagement et le retrait des terres arabes au Moyen-Orient, des initiatives bilatérales de ce genre peuvent être très efficaces lorsqu'elles complètent, et ne supplantent pas, les efforts de la diplomatie multilatérale. Comme nous le rappelle le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport :

“Si l'on veut que la détente produise ses effets bienfaisants dans des situations où il y a conflit sans que les puissances nucléaires soient directement en cause, il faut encourager plus vigoureusement la diplomatie multilatérale que permet l'Organisation des Nations Unies et la mettre en train à un stade moins avancé des conflits.” [ibid., sect. II.]

184. Traitant du même thème l'année dernière, le Secrétaire général avait, de façon semblable, souligné le caractère complémentaire de la diplomatie bilatérale et multilatérale, faisant remarquer qu'“Il n'y a pas qu'une route qui mène à la paix — nous devons les essayer toutes”<sup>5</sup>.

185. C'est dans cet esprit que mon gouvernement a, dès le début, participé activement à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Bien qu'elle soit régionale par sa composition, point n'est besoin de souligner les répercussions d'ensemble de cette conférence historique. L'Europe, source et inspiration de tant de ce qui est positif dans le monde aujourd'hui, porte également la responsabilité de siècles d'oppression coloniale et, en l'espace d'une seule génération, a infligé au monde l'horreur de deux guerres mondiales. La recherche d'une paix durable en Europe et, au-delà, d'une coopération active pour jouir de ses fruits, est donc un événement de la plus haute importance.

186. Néanmoins, les problèmes qui se posent au monde ne peuvent plus être traités d'une façon isolée et, de même que la sécurité en Europe ne saurait manquer d'engendrer la sécurité au-delà des frontières géographiques de ce continent, de même les conditions d'insécurité en dehors de l'Europe continuent de saper les fondations de la paix à l'intérieur du

continent. Cela est particulièrement vrai quand on voit se perpétuer, à la porte même de l'Europe, une situation d'instabilité dans une région aussi cruciale que la Méditerranée. Malte est pleinement consciente de ces dangers et elle n'a pas manqué de faire entendre sa voix. Dès le tout début de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Malte a exprimé avec fermeté l'opinion que la sécurité et la coopération en Europe ne sauraient être discutées de façon réaliste si l'on ignorait les problèmes de la Méditerranée. Nous sommes donc heureux de constater que, grâce à nos efforts et aux efforts de ceux qui partagent cette opinion, la voix de divers Etats méditerranéens mais non européens ait pu se faire entendre, à Genève, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cette conférence doit donc prendre maintenant en considération ces voix inquiètes et faire en sorte que les perspectives que celles-ci ouvrent sur les problèmes de la sécurité sur le flanc sud de l'Europe soient dûment reflétées dans les décisions qu'elle prendra.

187. Malte a pris également l'initiative, au cours de cette même conférence, d'exprimer certaines appréhensions à l'égard des mesures recommandées là-bas aux fins de faire naître la confiance. Evoquant la question de la notification préalable des mouvements de forces, mon gouvernement a exprimé l'opinion que les mesures recommandées ne renforceront pas de façon appréciable la sécurité en Méditerranée et en Europe. Pour les petits Etats désarmés de cette région, la notification préalable n'aura de sens que dans la mesure où elle renforcera la confiance parmi les Etats plus grands qui sont capables de se défendre. Elle ne peut pas, en soi, apporter la sécurité aux faibles et petits Etats. Pour ces derniers, il faut rechercher d'autres moyens de renforcer la confiance.

188. Quand on étudie la situation contemporaine de l'Europe, ce qui est le plus frappant, c'est que la majorité des Etats européens ont recherché leur sécurité au sein de l'une ou l'autre des deux alliances militaires de ce continent. Ces deux blocs, jusqu'à une époque très récente, s'en remettaient, pour leur sécurité, au pouvoir de dissuasion de leurs armements massifs respectifs. Mais l'accumulation d'une quantité toujours plus grande de matériel militaire, jointe à la rivalité des membres dirigeants des deux blocs opposés pour l'exercice de leur influence en Méditerranée, nous a amenés à nous rendre compte que toute la structure de la paix dans la région se trouvait sapée, d'où la tentative de rechercher d'autres solutions par l'intermédiaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération. Ayant admis à contrecœur que la sécurité en Europe est intimement liée à la sécurité en Méditerranée, la Conférence doit reconnaître maintenant un autre fait tout aussi indéniable, à savoir qu'une paix véritable en Europe ne saurait être réalisée ni maintenue sans l'existence d'une Europe indépendante, libre d'affirmer sa propre identité et de servir de tampon efficace entre les deux grandes puissances. Il y va de l'intérêt de tous, — y compris de l'intérêt des superpuissances — d'encourager ce nouveau dynamisme politique.

189. Certains estiment que la Communauté économique européenne peut encore assurer ce rôle, mais il serait peu réaliste d'espérer que l'Europe des neuf sera capable, à elle seule, dans un avenir prévisible,

de le faire. C'est dans cet esprit que mon gouvernement s'est grandement félicité du dialogue qui s'est instauré entre les neuf pays de la Communauté économique européenne et les 20 membres de la Ligue des Etats arabes, et nous exprimons l'espoir que ce dialogue finira par s'étendre aux autres Etats riverains de la Méditerranée et du Golfe. Ce processus historique pourrait fournir une occasion unique, non seulement de rendre plus encourageantes les perspectives de la coopération économique, mais aussi de favoriser la recherche de la paix. En faisant naître la compréhension mutuelle, on favoriserait l'action politique concertée, dans l'intérêt de la paix de toute la région, ce qui pourrait conduire graduellement au retrait volontaire des forces des superpuissances de la région méditerranéenne.

190. Lorsqu'on évoque les problèmes de la paix et de la sécurité en Méditerranée, on pense inévitablement à cette menace implacable à la paix et à la sécurité dans la région que constitue le conflit au Moyen-Orient. Les événements traumatisants de la guerre d'octobre, l'année dernière, nous ont démontré sans aucune ambiguïté qu'il faut trouver sans délai une solution globale du problème. Heureusement, toutefois, après ce tragique rappel, certains signes d'encouragement se sont dessinés, en particulier les accords de dégageant des troupes passés entre Israël et l'Egypte et Israël et la Syrie. Mais cet élan vers la paix semble s'être ralenti au cours de ces derniers mois et s'il est bien une chose que nous avons retenue des leçons de ces 25 dernières années, c'est que la situation au Moyen-Orient ne restera pas statique.

191. Il est de l'intérêt de toutes les parties et de la communauté internationale tout entière de poursuivre ce qui a été commencé et de progresser sur la voie de la paix. C'est pourquoi mon pays, conjointement avec un grand nombre d'autres pays, a appuyé l'inscription à l'ordre du jour de la nouvelle question intitulée "Question de Palestine". Il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient sans que soit résolu tout d'abord le cœur même du problème, à savoir la question de Palestine. Or, la question de Palestine ne pourra être résolue tant que les droits et les intérêts du peuple palestinien, y compris son droit inaliénable à l'autodétermination — droit réaffirmé à maintes reprises par cette assemblée — ne seront pas reconnus. Une fois de plus, ma délégation exprime l'espoir que notre organisation, et plus particulièrement ceux de ses membres qui ont des responsabilités spéciales en vertu de la Charte, chercheront tous les moyens possibles pour aider les parties directement intéressées à trouver la voie d'un règlement honorable. Il va sans dire qu'un tel règlement ne pourra être obtenu qu'en se fondant sur les principes essentiels qui sont en cause : l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, le respect de l'intégrité territoriale de tous les Etats, le droit inaliénable à l'autodétermination de tous les peuples, y compris le peuple palestinien, et le droit de tous les Etats à être reconnus et à vivre en sécurité à l'intérieur de leurs frontières territoriales.

192. Notre profonde inquiétude devant la situation au Moyen-Orient s'est encore accrue après les événements tragiques qui se sont déroulés récemment à Chypre. En dépit de toutes les paroles rassurantes de détente, en dépit de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, un petit Etat sans armes,

qui participe activement à cette conférence, se trouve être la victime, en 1974, d'une ingérence étrangère inadmissible dans ses affaires intérieures et de l'utilisation de la force armée. Nous espérons ardemment qu'une combinaison judicieuse de la diplomatie bilatérale et de la diplomatie multilatérale, qui a démontré son efficacité dans d'autres circonstances, permettra de trouver une solution qui sauvegarde l'intégrité territoriale, l'unité, l'indépendance et le non-alignement de Chypre. Une telle solution, conformément aux nobles principes de cette organisation devra avant tout prévoir le retrait de toutes les forces étrangères, le retour des réfugiés dans leurs foyers et la récupération de leurs biens, afin de réaliser les conditions préalables qui permettront de tenir des négociations fructueuses, en vue d'un accord constitutionnel durable et équitable, où participeront les représentants des deux communautés ethniques.

193. Malgré les vents balsamiques de la détente, les conflits, les tensions, la crainte et l'insécurité persistent aussi en d'autres parties du monde. En Asie du Sud-Est, malgré la cessation officielle de la guerre au Viet Nam et la conclusion de l'Accord de Paris, événements dont nous nous sommes tous félicités, la situation est encore bien loin d'être satisfaisante. L'âpre lutte de l'héroïque peuple vietnamien contre les forces de la réaction et de l'impérialisme doit suivre encore une voie ardue. Si la paix doit régner sur cette terre ravagée. Il est essentiel que l'Accord de Paris soit observé strictement par toutes les parties et que les efforts du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet Nam du Sud visant à mettre strictement en œuvre l'Accord de Paris ne soient plus entravés.

194. Au Cambodge voisin, le régime de Lon Nol, appuyé par l'étranger, continue de défier le peuple cambodgien et de s'accrocher au pouvoir dans les zones chaque jour plus petites qu'il contrôle encore. Il est certainement grand temps que l'Assemblée générale examine sans passion le problème de la représentation du Cambodge aux Nations Unies, compte tenu du fait que le Gouvernement royal d'union nationale, que préside le prince Norodom Sihanouk, contrôle la plus grande partie du territoire national et jouit de l'appui de l'écrasante majorité du peuple cambodgien. La quatrième Conférence de chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue l'an dernier à Alger a indiqué la seule voie honorable que devait suivre cette assemblée.

195. Il est une autre région du monde où la paix doit encore être consolidée, c'est la Corée. A la suite de la mesure modeste prise l'an dernier, l'Assemblée générale aura à nouveau, au cours de cette session, l'occasion d'apporter une contribution positive à la réunification pacifique de ce pays. Mon gouvernement est convaincu que le retrait de toutes les troupes étrangères stationnées en Corée du Sud sous le drapeau des Nations Unies est le premier pas, mais le pas essentiel, conduisant à des négociations bilatérales ayant une réelle signification et à la réalisation de la réunification pacifique du pays.

196. En Afrique, le jour apparaît enfin où les derniers vestiges du colonialisme auront disparu. Nous sommes heureux d'exprimer de tout cœur notre satisfaction du changement si prometteur qui s'est produit dans la politique africaine du Portugal et qui a rendu à

celui-ci la place qu'il mérite dans la communauté internationale. L'admission à l'unanimité de la République de Guinée-Bissau au sein de cette organisation est peut-être le premier fruit tangible de cette transformation positive et, de ce fait, nous anticipons la décolonisation rapide et pacifique des autres territoires africains placés encore sous administration portugaise et leur admission à l'Organisation.

197. Mais ces perspectives réconfortantes servent également à mettre en lumière d'une façon plus dramatique encore les conditions déprimantes et inhumaines dans lesquelles continuent de gémir des millions d'autres Africains. Sur ces millions d'humains et sur la conscience du monde, le joug de l'*apartheid* et de l'oppression en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe pèse toujours plus lourdement. En cette onzième heure, nous lançons à nouveau un appel au Gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il entende la voix de l'humanité. Les dés sont jetés pour les colonialistes. Maintenant que le colonialisme s'effondre, il importe que cesse la politique d'*apartheid*. Quant au régime illégal du Zimbabwe, nous devons tous redoubler d'efforts pour renforcer la politique des sanctions et faire en sorte qu'elle soit appliquée universellement.

198. En d'autres occasions, du haut de cette tribune, le représentant de Malte a défini brièvement la politique étrangère de mon gouvernement. La pierre angulaire de cette politique était et demeure de se tenir à l'écart des blocs militaires et des affrontements et d'adopter une attitude positive et amicale à l'égard de tous. L'an dernier, à Alger, mon pays a été officiellement admis au mouvement des pays non alignés, proclamant ainsi à nouveau son attachement à la neutralité et à la solidarité à l'égard des autres pays en développement dans leur recherche d'une vie meilleure.

199. Si l'affrontement de la guerre froide d'où est née la notion du non-alignement a évolué vers un dégel bienvenu, il n'en faut pas déduire que le non-alignement a perdu sa signification. La rivalité des grandes puissances existe toujours, compliquée peut-être par l'apparition de nouveaux centres de pouvoir, tandis que l'existence des sphères d'influence demeure une indéniable réalité. Les aspirations de l'humanité dans son ensemble pour assurer les besoins immédiats de la vie et accomplir des progrès vers un niveau de vie meilleur, sont loin d'être atteintes. Ce sont ces facteurs, plus que tous autres, qui ont assuré la croissance constante du mouvement des pays non alignés.

200. Parlant à Lusaka en 1970, le président Tito a dit que le mouvement des pays non alignés n'est pas dirigé contre les grandes puissances, mais seulement contre la politique de puissance. Ces paroles ont autant de sens aujourd'hui qu'elles en avaient alors et résument fort bien de manière succincte l'esprit du non-alignement. D'aucuns considèrent avec une certaine méfiance la force croissante du mouvement non aligné. En vérité, une telle critique nous déroute. Il nous semble en effet que mettre en question les principes du non-alignement consiste à remettre en cause les objectifs fondamentaux des Nations Unies. Les pays non alignés sont unanimes dans leur résolution de renforcer les Nations Unies et de faire de cette organisation un instrument plus

efficace de paix et de coopération, ce en quoi nous sommes tous ici absolument alignés.

201. Le non-alignement de Malte n'est pas un fait nouveau. Depuis 1971, lorsque mon gouvernement a été appelé au pouvoir, Malte a pratiqué une politique de non-alignement. Nous avons travaillé durement, non sans grands risques et sans de réels sacrifices pour notre peuple, pour apporter une contribution concrète et valable à la paix en Méditerranée. Dans une petite île surpeuplée, n'ayant pas de ressources naturelles et qui, depuis des siècles, n'avait d'autre activité économique que de répondre aux besoins militaires de la puissance occupante, nous avons pris la mesure hardie de proclamer notre ferme intention de mettre un terme, dans les quelques années, aux contributions économiques découlant des séquelles de l'ère coloniale.

202. Une fois de plus, l'Assemblée générale va examiner cette année le problème du désarmement sans que la Conférence du Comité du désarmement ait accompli beaucoup de progrès. Je n'entends nullement par là critiquer les membres de ce comité qui, d'ailleurs, ont travaillé durement, mais souligner seulement que le monde s'impatiente de plus en plus de leur incapacité à se mettre d'accord sur des objectifs établis de longue date, tels qu'un traité d'interdiction globale des essais et un traité sur l'interdiction des armes chimiques. Si nul progrès visible ne peut être enregistré sur des buts aussi modestes, comment pourrions-nous espérer aboutir à l'objectif du désarmement général et complet qui, semble-t-il, paraît s'éloigner un peu plus chaque année ?

203. Malte s'est félicitée de l'amélioration des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis ainsi que des accords importants conclus entre ces deux pays dans le domaine du désarmement, notamment de l'accord intervenu l'an dernier sur la prévention d'une guerre nucléaire, et de leur intention proclamée de conclure un accord permanent sur la limitation des armes offensives stratégiques. De même, nous sommes encouragés par leur plus récent accord en vue de mettre un terme, à partir du mois de mars 1976, aux expériences nucléaires souterraines au-dessus d'un certain seuil.

204. Ce sont là des mesures encourageantes, mais on ne peut les considérer que comme les premiers pas sur la route d'un désarmement réel. Entre-temps, toutefois, l'opinion publique mondiale est découragée par la poursuite, voire l'accélération dans certaines régions, de la course aux armements. Les essais nucléaires, par exemple, se poursuivent au même rythme et provoquent l'indignation générale. Nous nous opposons à toutes les formes d'expérimentation de l'arme nucléaire, que ce soit dans l'atmosphère ou sous terre, et ce conformément à notre politique d'engagement en faveur du désarmement général et complet. En même temps cependant, alors que nous déplorons de tels essais, nous ne pouvons manquer également de déplorer le fait que, 10 ans après l'entrée en vigueur du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau<sup>6</sup> — qui proclamait solennellement l'intention des parties d'aboutir à une interdiction complète des essais —, ce but soit encore loin de notre portée.

205. Lorsque ceux qui ont accumulé une effrayante capacité de détruire plusieurs fois toute vie humaine sur notre planète persistent encore à mettre au point de nouveaux armements pour ajouter à leurs arsenaux, il n'est pas surprenant que certains éprouvent des doutes quant à un ordre de priorité tendant tout d'abord à empêcher les autres de mettre au point leurs propres armes. Un ordre plus rationnel de priorité semblerait être que toutes les puissances nucléaires tiennent compte des demandes angoissées visant à l'interdiction totale de l'emploi et de la fabrication d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, au démantèlement et à la destruction des stocks existants de telles armes, s'accompagnant de la réduction progressive des armements de type classique et de la cessation des essais nucléaires dans tous les milieux.

206. Un des moyens qui permettrait de faire avancer la cause de la paix et du désarmement serait la création de zones de paix et de zones où seraient interdits les armements nucléaires. La proposition soumise à cette assemblée pour la création d'une telle zone dans la région du Moyen-Orient [A/C.I/L.700] affecte très étroitement mon pays, et nous l'approuvons de grand cœur.

207. L'un des événements les plus importants dans l'histoire des Nations Unies, au cours de l'année écoulée, a été sans aucun doute la convocation de la deuxième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Ma délégation a vu avec satisfaction la prise de conscience constante, de la part de la communauté internationale, du fait que de nouvelles notions, remplaçant le système désuet de domination et de dépendance, devraient être élaborées pour régir les activités diverses sans cesse croissantes de l'humanité sur les mers et dans les fonds marins. C'est en 1967 que la délégation de Malte a, pris l'initiative<sup>7</sup> qui a abouti d'abord à la création du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale et, plus tard, à la convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

208. Dans les idées avancées par Malte en 1967 se trouvaient deux propositions liées entre elles, à savoir que les fonds des mers et des océans et leurs ressources, au-delà des limites de la juridiction nationale, devaient être déclarés comme étant le patrimoine commun de l'humanité, et qu'un régime international régissant cette zone et ses ressources, y compris un mécanisme international approprié, devrait être instauré. Ces deux principes furent plus tard incorporés dans la Déclaration des principes régissant les fonds des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale, adoptée par l'Assemblée générale en 1970 [résolution 2749 (XXV)].

209. Les progrès réalisés par la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Caracas cet été, conduisent le Gouvernement de Malte à penser qu'un tel régime et un tel mécanisme, tenant compte des besoins et des intérêts des pays en développement, seront, en fait, créés. A la lumière de cette supposition, mon gouvernement estime qu'il n'est pas prématuré d'envisager le lieu où s'établira l'Autorité internationale des fonds marins

proposée et a, en conséquence, fait connaître sa décision d'offrir Malte en tant que siège de cette autorité. En faisant cette offre, mon gouvernement pense que de nombreux membres de la communauté internationale voudraient associer Malte, de la manière la plus appropriée, aux résultats tangibles et durables qui se sont manifestés à l'issue de l'initiative maltaise de 1967.

210. Il est devenu coutumier, en parlant des Nations Unies et de leurs réalisations au cours des 29 années écoulées, de faire une distinction entre, d'une part, les résultats obtenus par l'Organisation dans les domaines de la politique et de la sécurité — où les succès, bien que considérables, ne sont pas habituellement regardés comme ayant répondu aux espoirs que les fondateurs de l'Organisation avaient placés en elle — et, d'autre part, ses activités les plus importantes dans le domaine de la coopération économique et sociale. Cet argument va jusqu'à dire que le défaut de succès, ou les succès partiels dans les questions touchant la politique et la sécurité sont invariablement commentés dans les *mass media*, d'une façon spectaculaire mais négative, alors que les progrès importants dans le soulagement du sort de l'humanité dans sa vie quotidienne sont souvent ignorés. Il y a certainement beaucoup de vérité dans tout cela, mais, malheureusement, de tels arguments donnent à penser que tout est bien en ce qui concerne l'action de cette organisation, dans le domaine économique, ce qui risque d'inciter à l'indolence. Or en dépit des résultats réels du Conseil économique et social et des institutions spécialisées, le fait brutal demeure que le fossé entre les pays riches et les nations pauvres, loin d'être comblé, ne fait que s'élargir. La première Décennie des Nations Unies pour le développement a suscité beaucoup plus d'espoirs qu'il n'était possible de satisfaire. Environ au milieu de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il est clair que ses objectifs risquent de n'être encore qu'un mirage.

211. Si cela était déjà évident l'an dernier, la crise économique dans laquelle le monde a été plongé depuis lors n'aura pas manqué de nous éclairer sur ce point. Il n'a jamais été plus nécessaire d'assurer une coopération véritable entre les nations, dans leurs affaires économiques. La crise de l'énergie, en particulier, a créé des problèmes aigus qui doivent être résolus équitablement et à l'amiable. L'alternative à l'affrontement économique est beaucoup trop dangereuse pour être envisagée. Dans toute épreuve de force entre les puissants, c'est toujours le faible qui souffre le plus. Pour les petits pays qui ne sont ni exportateurs de techniques, ni de matières premières, les perspectives seraient extrêmement sombres. Pour eux, il semblerait qu'ils pourraient, au mieux, n'attendre autre chose que des prix plus élevés à payer, non seulement pour les produits manufacturés, mais également pour les matières premières, les aliments, le combustible, tous produits qu'ils doivent obtenir de l'étranger. Cela ne pourrait qu'aboutir à des difficultés commerciales intolérables et entraînerait une réduction cruciale des niveaux de vie qui, dans de nombreux cas, sont déjà très bas. Il est donc absolument nécessaire que les espoirs suscités par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale soient rapidement réalisés. Les demandes urgentes



pour un mécanisme immédiat et efficace, en vue de donner effet au consensus auquel on a abouti au cours de cette session attendent toujours une réponse. Nous sommes reconnaissants envers le Secrétaire général et tous ceux qui s'efforcent de donner une suite rapide aux décisions prises au cours de cette session extraordinaire historique, en particulier le Programme spécial — qui comprend des mesures de secours d'urgence — établi dans le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)], et nous osons espérer que ces mesures seront appliquées sans plus tarder. Nous espérons également que les bénéficiaires de ces mesures spéciales ne seront pas désignés uniquement sur la base d'une simple formule qui ignorerait les différences fondamentales existant dans la structure des économies nationales. Les sources de revenus qui proviendraient de facteurs provisoires, artificiels et non économiques doivent être reconnues comme telles et leur effet négatif sur les statistiques du revenu national devrait être mis en relief et corrigé.

212. Je voudrais conclure, comme j'ai commencé, sur une note d'optimisme concernant les défis auxquels les Nations Unies ont à faire face. En faisant le bilan de la situation actuelle, on est obligé de reconnaître que si l'Organisation n'est pas encore parvenue à des solutions satisfaisantes à l'égard des nombreux problèmes urgents du monde, cela ne minimise en rien ses réalisations. Il ne fait aucun doute que le monde serait dans une situation beaucoup plus grave sans les Nations Unies. Quant à l'avenir, les signes d'encouragement ne manquent pas. Car il est vrai que le premier pas vers la solution d'un problème réside dans le fait d'être conscient du défi qu'il pose; on peut alors éprouver quelque réconfort en constatant que grâce à l'élan imprimé par la technique, la communauté mondiale se trouve de plus en plus contrainte de faire face aux problèmes qu'elle avait antérieurement méconnus, de même qu'aux nouvelles dimensions qui se substituent aux anciennes.

213. C'est une vérité première que le traitement des problèmes globaux exige une certaine coopération internationale au-delà des simples notions de détente et de coexistence pacifique. Ceci est certainement vrai pour des défis mondiaux tels que ceux posés, entre autres, par la crise économique actuelle, une formule équitable pour le droit de la mer, la recherche d'un équilibre entre les activités de développement de l'humanité et la protection de l'environnement, les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'effet de l'augmentation de la population et la nécessité d'augmenter et de partager les ressources alimentaires du monde. Cette même approche internationaliste devrait également guider l'établissement d'un nouvel ordre économique international comme cela a été demandé par la sixième session extraordinaire [résolution 3201 (S-VI)]. Alors que la nécessité d'une assistance internationale n'a jamais été aussi importante au cours de ces moments difficiles, il est également important pour les pays en développement de redoubler d'efforts vers la coopération mutuelle pour s'attaquer aux problèmes communs. Dans ce contexte, il faut attacher une signification particulière au programme d'auto-assistance, y compris le Fonds de solidarité pour le financement

des projets de développement socio-économiques que les pays non alignés se sont proposés d'établir.

214. Le Gouvernement maltais est conscient de l'importance du principe d'auto-assistance de la part des pays en développement. Dans notre propre développement économique, nous n'avons ménagé aucun effort pour encourager notre peuple à mobiliser toutes les ressources naturelles, humaines et matérielles, pour participer pleinement, afin d'en partager finalement les bénéfices, à la solution des problèmes consistant à transformer l'économie de notre nation — qui servait auparavant les intérêts militaires étrangers — vers une nouvelle économie fondée sur la paix et la coopération avec tous.

215. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole au représentant du Pakistan qui désire exercer son droit de réponse.

216. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je m'excuse auprès du Président et des membres de l'Assemblée de les retenir à cette heure tardive. J'ai une très brève déclaration à faire en réponse à certaines observations faites ici le 7 octobre par le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Afghanistan [2258<sup>e</sup> séance].

217. Parlant ici il y a 15 jours [2247<sup>e</sup> séance], le chef de la délégation pakistanaise, M. Aziz Ahmed, ministre d'Etat pour la défense et les affaires étrangères, réaffirmait la politique constante de mon gouvernement d'établir les meilleures relations possibles avec l'Afghanistan. En réponse, le 7 octobre, le chef de la délégation afghane a exprimé la volonté de son gouvernement de négocier avec le Pakistan afin d'éliminer ce qu'il a appelé le seul différend politique existant entre les deux pays.

218. Mon pays a toujours voulu discuter avec l'Afghanistan toute question qui influe sur les relations entre les deux pays. Mais j'aurais tort de ne pas réaffirmer, sans équivoque et de la façon la plus nette, la position du Pakistan sur les relations avec l'Afghanistan.

219. Le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Afghanistan nous a laissés sur l'impression regrettable que l'Afghanistan a une revendication sur certains territoires du Pakistan lorsqu'il a déclaré que son pays avait "le droit de réclamer ses terres usurpées" [2258<sup>e</sup> séance, par. 62].

220. La frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan est clairement définie, délimitée de façon physique sur le terrain, et jouit d'une reconnaissance internationale. L'Accord de 1893 qui a fixé cette frontière a été réaffirmé à trois reprises par les Gouvernements de l'Afghanistan qui se sont succédés; la dernière occasion était en 1930.

221. Au nom de mon gouvernement, j'aimerais préciser de façon très nette que le Pakistan ne comprend aucune partie du territoire afghan. Nous n'abandonnerons aucune partie de notre territoire dans quelque circonstance que ce soit.

222. La naissance du Pakistan en tant qu'Etat souverain et indépendant en 1947 était la culmination d'une longue lutte menée par les musulmans de l'Inde britannique pour établir leur propre patrie dans des régions où ils détenaient la majorité. Ainsi, le Pakistan a commencé à exister par suite de l'exercice du droit à l'autodétermination par les populations

de toutes les parties du Pakistan, y compris la province de la frontière du Nord-Ouest. A ce propos, un référendum a eu lieu dans cette province limitrophe de l'Afghanistan pour connaître les vœux de sa population. Si ce référendum a été jugé nécessaire dans cette zone, c'était non pas parce qu'il était habité par des Pakhtouns, mais parce que le gouvernement provincial de l'époque était dirigé par le parti national indien du Congrès, qui s'opposait à la création du Pakistan et voulait que cette région fasse partie de l'Inde. Malgré cette opposition, plus de 99 p. 100 des votes ont été émis en faveur du Pakistan. Que la population de la province du Nord-Ouest ait exprimé son choix de la façon la plus démocratique est un fait historique établi.

223. Le Ministre adjoint des affaires étrangères a prétendu que l'oppression existait dans certaines régions à la frontière du Pakistan et de l'Afghanistan et il a essayé de justifier cette ingérence dans les affaires internes du Pakistan en invoquant une affinité raciale avec la population de ces régions. Au contraire, loin d'opprimer sa population et agissant conformément à sa constitution, le Gouvernement pakistanais commence à dégager certaines tribus arriérées de l'oubli séculaire et des chaînes d'un système féodal basé sur l'autorité arbitraire des chefs tribaux. La méthode utilisée par le Gouvernement vise à transformer la situation en modernisant la structure sociale, en promouvant la prospérité économique et en introduisant les avantages qui découlent des communications modernes, de l'éducation, de l'industrie et de l'agriculture améliorée dans ces zones de la même façon que cela se fait dans d'autres parties du pays. Ces mesures se heurtent à la résistance des chefs tribaux, qui y voient une menace pour leurs droits acquis.

224. Le gouvernement ne remplirait pas son devoir constitutionnel s'il ne prenait pas les mesures appropriées pour faire face à la situation et pour maintenir l'ordre public. Le gouvernement n'a pas l'intention d'utiliser la force contre sa propre population pour atteindre ces objectifs, sauf dans les cas où cela deviendrait nécessaire en raison de la violence de certains éléments dissidents — violence qui pourrait surgir du fait de la fourniture d'armes et de l'infiltration de guérilleros entraînés venant de l'autre côté de la frontière.

225. A la suite de l'établissement d'une république en Afghanistan, on a promis au peuple la démocratie et les réformes sociales. Nous, au Pakistan, qui

sommes engagés dans le processus du renforcement de la démocratie dans le pays, nous nous réjouissons de voir les institutions démocratiques, la liberté politique, les droits fondamentaux de l'homme et le règne du droit s'instaurer en Afghanistan. Le Pakistan n'éprouve que des sentiments d'amitié vis-à-vis du peuple afghan.

226. Je voudrais citer ce que le chef de ma délégation a dit ici l'autre jour :

“... toute considération — qu'elle soit d'ordre historique, géographique, politique, culturelle ou économique — exigerait que les relations entre les deux pays soient particulièrement étroites et amicales. Nous souhaitons que la situation peu satisfaisante dans laquelle se trouvent ces relations ne constitue qu'une étape passagère. Mon gouvernement a la ferme intention d'établir les meilleures relations possibles avec l'Afghanistan et nous continuerons à travailler dans ce but dans la mesure de nos possibilités.” [2247<sup>e</sup> séance, par. 94.]

227. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Afghanistan.

228. M. SIDDIQ (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Nous venons d'entendre la déclaration faite par le représentant du Pakistan. Pour préciser certains points et pour rectifier certains faits qui ont été dénaturés, nous voudrions exercer notre droit de réponse. Dans ce but, je réserve le droit de ma délégation de faire une déclaration à une réunion ultérieure de l'Assemblée.

*La séance est levée à 19 h 15.*

#### NOTES

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/L.714.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vingt-huitième session, Supplément n° 30, p. 25, point 41.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vingt-cinquième session, Séances plénières, 1882<sup>e</sup> séance, par. 97.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vingt-huitième session, Supplément n° 1A, sect. VII.

<sup>5</sup> *Ibid.*, sect. IV.

<sup>6</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, n° 6964, p. 43.

<sup>7</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes*, point 92 de l'ordre du jour, document A/6695.